

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne, ou des Etats-Unis, ou de qui que ce soit d'autre l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyalisme d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

Lord TWEEDSMUIR

LE DEVOIR

Directeur : Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

Montréal, mercredi 8 juillet 1942

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL

TOUS LES SERVICES
TELEPHONE : BELAIR 3361*
SOIRS, DIMANCHES ET FETES
Administration : BELAIR 3361
Rédaction : BELAIR 2984
Céram : BELAIR 3361

Ce sera la conscription dès qu'elle sera "nécessaire"

Une campagne nécessaire

Le relèvement du traitement des institutrices — Il n'y aura de progrès considérable et durable qu'avec une persistante campagne d'opinion — "Mieux vaut tard que jamais..."

A PROPOS DU CONGRES DE SAINT-HYACINTHE

Nous sommes en pleine période de congrès. Demain soir s'ouvrira, à Saint-Hyacinthe, celui des institutrices rurales. Il ne s'agit pas, on nous le rappelle hier dans une communication que publiait le *Devoir*, il ne s'agit pas d'une réunion d'ordre pédagogique, mais bien d'une assemblée de caractère syndical et qui vise à l'amélioration du sort matériel des institutrices. Ainsi le veut de tristes circonstances.

Que cette amélioration soit nécessaire, urgente, personne ne le conteste. Quelques-uns pourraient dire que certains cultivateurs ne sont pas en situation de payer à leurs institutrices des traitements plus élevés mais ceux-là mêmes concéderont que ces traitements, il serait fort désirable qu'on les leur donnât.

Que la question des traitements soit, du point de vue général du progrès scolaire, d'un très vif intérêt, j'ai recueilli là-dessus, voici quelques années, un témoignage fort intéressant. Mon interlocuteur était l'un des hommes les plus renseignés de la province, l'un de ceux qui, par une très longue expérience, avaient le mieux appris à connaître la situation des institutrices de campagne.

— Le gros problème, me disait-il, c'est celui des traitements. Nous avons des programmes beaucoup mieux établis qu'on ne le pense généralement. Relevez les traitements, vous incitez un plus grand nombre de gens compétents, hommes et femmes, à entrer dans l'enseignement. Vous les encouragez à se perfectionner, s'ils y trouvent profit.

Il est trop clair que nous n'avons pas assez de maîtres d'école à la campagne. Les vocations ne manquent pas plus chez nous qu'ailleurs. Qu'on donne à ceux qui ont le goût de l'enseignement un traitement qui leur permette de vivre convenablement, et l'on verra tout de suite, dans nos campagnes, une bienfaisante révolution...

Pourquoi cette réforme, dont tous au fond reconnaissent l'importance, ne s'est-elle pas déjà réalisée?

Parce que, à notre humble avis, on n'a jamais fait à son profit l'ardente, la méthodique et tenace campagne qui eût été nécessaire.

Pour que les contribuables consentissent, au bénéfice des instituteurs et des institutrices, les sacrifices convenables, il eût fallu qu'ils en vissent très nettement la nécessité... Il était trop tentant, alors que l'argent était dur à gagner et qu'on se disputait les postes si maigrement rétribués, il était trop tentant de laisser aller les choses.

Si l'on avait dit aux gens, non pas une fois, mais dix et cent fois, que l'appareil économique qu'ils pratiquaient était au fond du gaspillage, le gaspillage du temps et des aptitudes de leurs enfants; si on leur avait fait voir à quel point sont nuisibles les trop fréquents changements de maîtresses; si on avait analysé devant eux le budget des

institutrices, si on en avait fait voir la lamentable pauvreté, on eût fini par remuer l'opinion.

De cela, nous avons eu une preuve topique. On a tenu voici un quart de siècle peut-être quelques congrès de commissaires d'écoles. Nous nous rappelons l'un de ces congrès où M. Magnan avait pris la parole. On sait que l'ancien inspecteur général était un orateur de grande classe. Il avait vécu la vie des plus pauvres maîtres. Il exposa aux commissaires la situation réelle des institutrices mal payées. Et nous vîmes des vieillards essayer furtivement une larme.

Ces congrès de commissaires, qui eussent largement contribué à faire l'opinion, on n'a même pas été capable de les maintenir, alors qu'il eût importé de les multiplier et d'aller bien au delà.

Ce qu'il fallait faire, à notre sens, ce que nous avons réclamé alors et souvent depuis, c'est une série d'assemblées populaires répétées à dates fréquentes, inlassablement répétées et où l'on eût dit la nécessité du progrès scolaire, la nécessité d'un traitement convenable pour les instituteurs et institutrices.

Si l'on eût fait cela, si on l'eût fait avec la ténacité convenable, que de choses seraient aujourd'hui changées!

Certes, nous ne contestons pas les services, les très grands services rendus par des institutrices mal payées, mais d'abord leur dévouement n'est pas une excuse pour le mal payer; puis, que d'institutrices actuelles, ou possibles de haute valeur, ont été écartées de la profession par ce lamentable état de choses! Et quelles pertes nous avons faites par là!

Nous n'avons pas le goût des vaines lamentations, et mieux vaut tard que jamais...

Ce qui n'a pas été fait peut se faire encore. Et nous demandons pourquoi, entre tant de campagnes que l'on propose, on n'en lancerait pas enfin une, de très large envergure, plus considérable que toutes celles que l'on a tentées jusqu'ici, en faveur de la hausse des traitements?

Qu'on ne s'y trompe pas: le grand progrès dans ce domaine ne se fera que si le public est convaincu, bien convaincu, qu'il faut agir.

Autrement, il se trouvera toujours quelqu'un pour s'opposer, de façon plus ou moins sourde, à l'amélioration des traitements, pour mesquiner dans l'application de la réforme.

Dans une pareille campagne, les hommes de tous les groupes, de toutes les opinions, pourraient fraternellement se donner la main.

Pourquoi, sans tarder, ne nous mettrions-nous pas à la besogne?...

8-VII-42

Omer HEROUX

M. King déclare que si elle ne l'est pas, il n'y en aura pas

Bloc-notes

Les taxes à la Côte-St-Luc

L'exemple donné par le grand argentier du pays, M. Hsley, en imposant au peuple canadien — avec l'assentiment de la grande majorité de la Chambre des Communes — le budget que l'on sait, commence déjà à faire comme qui dirait tâche d'huile — malgré les restrictions sur l'huile. Comme quoi les exemples de cette sorte sont facilement suivis.

Ainsi, le conseil municipal de la Côte-Saint-Luc vient de décider — sans avoir consulté au préalable les intéressés — de prescrire tripler les taxes municipales des propriétaires de l'avenue MacDonald, coincée entre le quartier Notre-Dame-de-Grâce et la ville de Hampstead. Notons que cette mesure draconienne ne

(suite à la dernière page)

Le carnet du grincheux

Il se peut que chaque salarié reçoive, vu la hausse du coût de la vie, un supplément de 30 cents par semaine. Ça n'équilibrera pas tout à fait ce que M. Hsley lui demande en plus de l'an dernier.

Il en coûtera au budget fédéral \$15 millions, estime-t-on, en subsides pour aider à tenir la fabrication du beurre à un niveau normal. Ça ne coûtera pas aussi cher que cela, jadis, pour bourrer le peuple.

Des Maoris de la Nouvelle-Zélande ont chargé des Allemands à la bayonnette, en Egypte. Des Tchèques et des Polonais se sont battus à Tobrouk. Des Sud-Africains ont fait la campagne de Lybe. Des Indiens et des Australiens qui s'étaient battus là ont dû retourner dans leurs pays menacés d'invasions japonaises. Des Américains viennent d'arriver en Egypte pour s'y battre. Le monde est en armes et le monde est à l'envers.

L'ambassadeur du Mexique aux Etats-Unis, M. Luis Quintanilla, dit que le radio de ce dernier pays a trop cherché à faire de la propagande en Amérique latine au moyen d'airs de rhumbas, de congas et de tangos. En effet, il est déjà arrivé aux Latins d'être des gens de pensée et de réflexion. Les Latins que sont les Français ont même un faible pour la logique et, parfois, le gros bon sens.

Le ministre des Finances, M. Hsley, n'appliquera pas sa taxe somptuaire de 25 pour cent aux articles de bijouterie qui se vendent à 50 cents ou moins. C'est dire que le fisc n'atteint pas encore complètement le grand luxe.

Si les guerres se gagnent par les rationnements, les Etats-Unis sont certes sur la voie d'une éclatante victoire. Il est maintenant question là-bas d'un rationnement des communications téléphoniques interurbaines.

Radio-Canada serait fort mal en point, a dit un quelconque sire, à Ottawa, hier. Le mal de Radio-Canada, section française, c'est que le directeur, le maître-commentateur, l'inspirateur, l'animateur et les conférenciers en vedette ne sont pas l'unique Jean-Charles Harvey.

Si le Bloc Solidaire avait été un peu plus pour lui-même, M. King ne parlerait pas comme il le fait présentement.

8-VII-42

Le Grincheux

Citation d'actualité

"Le Canada, prétend-on, n'est pas un pays aux pouvoirs illimités; il ne peut pas résister indéfiniment à un trop grand effort. Nous avons une tâche énorme à accomplir chez nous; celle de fournir des logements aux Canadiens, de prendre soin des vieillards et des impotents, de soulager la misère due à la sécheresse et au chômage, de construire des routes, de faire face à l'énorme fardeau de la dette nationale, de préparer la défense du Canada et d'élever notre niveau de vie et de civilisation dans la mesure que nous le permettent nos connaissances actuelles. Nous n'aurons pas trop de nos propres ressources pour ces fins; nous devons donc, dans une mesure plus ou moins grande, choisir entre vaquer aux affaires de notre pays et essayer de sauver l'Europe et l'Asie. Bien des gens tiennent pour un cauchemar et une pure folie l'idée que notre pays devrait, tous les vingt ans, automatiquement à une guerre outre-mer pour la défense de la démocratie et pour assurer la souveraineté d'autres petites nations, ou qu'un pays dont toutes les énergies doivent être employées à sa propre administration devrait être tenu de sauver, à certaines époques fixes, un continent qui ne peut se tirer d'affaire lui-même, et cela au prix de la vie de ses propres habitants, en s'exposant à la faillite et à la désunion politique."

M. W.-L. Mackenzie KING. (Discours aux Communes, à Ottawa, le 30 juin 1939.)

Des "ai" et des "quand" — De 245 députés, 158 votent l'abolition de la clause III — Les "toriques" croient tenir M. King à la gorge — Manoeuvres immédiates pour hâter la fin — En Egypte, statu quo — En Russie, résistance acharnée

Le "Globe & Mail" et la "Gazette" somment M. King de précipiter la levée des conscrits pour outre-mer

M. King a réussi à faire voter, grâce à l'appui de tout le parti tory et de quelques autres députés de partis différents, l'amendement à la loi de Mobilisation de 1940 qu'il proposait, afin de délier le gouvernement de son engagement légal de ne pas recourir au service obligatoire pour outre-mer. Il y a 245 députés aux Communes. Il en manquait plusieurs lors du vote d'hier soir, où 158 députés ont donné leurs voix au gouvernement, contre 54 qui refusèrent de l'appuyer; soit un total de 212 sur 245. Il est vrai que quelques comités sont vacants, de sorte qu'on peut dire que, sur 240 députés 212 seulement ont voté. Quelques-uns avaient parié, et ceux du Québec qui étaient dans ce cas auraient voté contre le bill King, sauf M. Power, ministre de l'Aviation, absent en tournée d'inspection, pairé avec M. Lapointe, député libéral de Matane. La très grande majorité des députés libéraux québécois de langue française ont voté contre le bill, de même que quelques députés de langue anglaise et des coopératistes de l'Ouest. Il reste à débattre le bill en comité plénier de la Chambre, ce qui ne devra pas être long, et à le voter en troisième lecture, ce qui ne tardera pas non plus; après quoi le Sénat exécutera en vitesse les volontés de M. King, qui peut compter sur les voix des sénateurs toriques, — car les toriques ont voté en bloc avec les libéraux, jusqu'ici, sur cette question, pressés qu'ils sont de mettre le parti libéral dans la même situation où s'est trouvé le parti conservateur en 1917. Dorénavant, l'un vaudra l'autre; et les deux ne vaudront pas cher... Les vieux dieux s'en vont.

M. King a réaffirmé dans un discours touffu, à l'accoutumée, que sa loi ne veut pas nécessairement dire la conscription, mais que ce sera la conscription si cela devient nécessaire. En même temps qu'il parlait ainsi, M. Thorson, ministre des Services de guerre, faisait connaître que dorénavant l'âge des mobilisables, célibataires ou veufs sans enfants, sera de 20 ans à 40 ans, abaissant l'âge des mobilisables de 21 ans à 20 ans, et l'élevant de 35 à 40 ans. Selon une information à la "Gazette" de ce matin (page 6) "on croit que cette décision tient de très près à la récente conférence à Washington de MM. Roosevelt, Churchill et King" et que "cela peut être le préliminaire d'une préparation militaire intensifiée de la part du Canada en vue de la création d'un deuxième front". En d'autres termes, il faut plus de Canadiens sous les armes et à l'entraînement, afin de fournir des renforts en Europe advenant l'invasion du continent par les Alliés. On a déjà dit que les Canadiens seront "le fer de lance" de cette invasion. On aigüise le fer de lance... M. King a déclaré, hier soir, que le débat sur la conscription aux Communes ne se renouvellera pas. S'il décide un de ces mois-ci d'appliquer à fond la loi de mobilisation telle qu'amendée et comportant service obligatoire pour outre-mer, il posera la question de confiance aux Communes, de façon expéditive. En quelque deux ou trois jours tout se passerait, après quoi les conscrits pourraient être embarqués pour l'Europe ou n'importe quelle autre destination outre-mer. Les ultra-loyalistes, dont le "Globe-Mail" de Toronto, commencent à réclamer dès maintenant l'application de la loi sans plus tarder. La "Gazette" de ce matin même, en premier-Montréal, blâme M. King d'avoir déclaré qu'il n'y aura pas de conscription sans un vote de confiance préalable.

CE QUI SE PASSE AILLEURS

Les événements, à l'extérieur, ne sont pas particulièrement rassurants. En Egypte, toutefois, la situation en est au "statu quo". Les forces britanniques aériennes multiplient les raids contre l'adversaire à peu près immobilisé et qui halète, en se préparant à une nouvelle attaque. Escarmouches un peu partout. On s'attend à l'engagement prochain de la bataille décisive quant au sort de l'Egypte et du Proche ainsi que du Moyen-Orient. Il y a moins de pessimisme dans les informations venant du Caire et d'Alexandrie, où la vie continue, mais Londres met le public britannique en garde contre tout optimisme. On constate que Rommel est, pour le moment, au point mort, mais cela peut signifier qu'il répare ses engins de guerre, laisse reposer un tant soit peu ses soldats, étudie de nouvelles tactiques d'invasion plus poussées. Quant aux Britanniques, s'ils débarrassent la Palestine et la Syrie pour renforcer les effectifs d'Auchinleck en Egypte, ils doivent compter que cela prendra des mois maintenant pour embarquer en Angleterre et convoier sur une distance de 13,000 milles de longueur, par voie de cap de Bonne-Espérance et de la mer Rouge, des effectifs de renfort un tant soit peu considérables et bien armés et que cela demande aussi plusieurs dizaines de transports. Rommel, lui, peut recevoir des renforts par voie de Naples et de Tripoli, dans deux ou trois semaines au maximum, même moins que cela. Le temps travaille en sa faveur, s'il y a d'autres facteurs contre lui et ses armées. Il n'y a donc pas place à un optimisme béat, de la part des Britanniques, parce que l'avance de Rommel est pour un temps plus ou moins long, enrayée, dit en somme Londres.

En Russie, les Soviétiques n'admettent pas encore la chute de Voronège. Ils ont, disent-ils, dû retirer leurs troupes de certains secteurs, mais la manœuvre a été complètement réussie et ils ont déjoué les projets allemands, pour le moment. Ils reconnaissent la critique de la situation dans le secteur de Voronège, où les Allemands ont jeté plus d'un million de troupes aguerries. A supposer que Voronège tombe, continue de dire Moscou, il y a des points stratégiques importants à l'est de cette ville, d'où les Russes peuvent tenir longtemps, d'autant qu'ils auraient un matériel militaire abondant, de nouveaux chars d'assaut lourds, de 50 tonnes, capables de résister aux projectiles allemands, et des chars d'assaut de 28 tonnes d'un type

rapide, bien armés et facilement manoeuvrables, à opposer aux armées allemandes qui auraient perdu déjà plusieurs centaines de chars d'assaut mis en pièces par l'artillerie antichar soviétique. Le haut commandement allemand réclame l'encercllement de nombreuses troupes russes au nord-ouest de Voronège, de même sur le front de Rjev, dans le secteur de Kalinine.

Quant au convoi de 38 navires marchands anglo-américains à destination de la mer de Barentz, chargés de chars d'assaut et de fournitures de guerre de tout genre, convoi attaqué le 2 juillet par des sous-marins et des avions du Reich, Berlin prétend qu'il a perdu non pas 28, mais 32 unités, à venir à ce matin, et que la chasse se prolonge. De leur côté les Anglais affirment que les pertes sont loin d'être aussi lourdes, que Berlin exagère, et ne donnent pas d'autres détails pour l'heure, attendant que le convoi se rende à destination, alors qu'on saura au juste de quoi il retourne.

LE BILL 80

Les choses se sont passées à Ottawa comme on s'y attendait. Un fort bloc québécois a voté contre la conscription pour outre-mer, malgré le discours de M. King, un peu dédaigneux à l'endroit du Québec qui l'appuya si longtemps. Il a une majorité de 104, qui comprend la totalité des toriques qui votèrent, parce qu'ils ont amené M. King à ce qu'ils croient être une situation fautive, d'où ils voudront le forcer à aller encore plus avant, dans le sens que veulent les "Deux-Cents" et les conscriptionnistes à outrance. Le discours de M. Grote Stirling, ancien ministre tory, révèle bien l'âme de leurs manoeuvres: c'est de contraindre le premier ministre à suivre la politique qu'ils veulent lui voir suivre, en le conduisant de concession en concession. Il avait promis en 1939 qu'il n'aurait pas de grand corps expéditionnaire canadien en Europe et il y en a un. Il avait promis avant 1939 et depuis, jusqu'en 1940, qu'il n'y aurait pas la conscription pour outre-mer et il la fait mettre dans la loi, quitte à s'en servir "si elle devient nécessaire". Alors il n'en voyait pas l'utilité et laissait son associé, M. Lapointe, dire qu'il n'y aurait "jamais la conscription". Aujourd'hui il la met dans la loi et demain ou après-demain, qu'est-ce qui se passera? M. Stirling a fait entendre que les toriques le forceraient, par leur agitation et leur campagne de presse, à aller au bout de la loi, comme jusqu'ici ils prétendent l'avoir amené à faire tout ce qu'ils voulaient, de plus ou moins bon gré, et s'en glorifient. En fait, il n'y a pas de gouvernement d'union, comme ils le réclament, mais il y a un union sur le fond du débat, sur la conscription, et c'est ce qu'ils voulaient d'abord. La reste viendra par surcroît, un jour ou l'autre, calculent-ils. Il reste à voir si M. King, habile manoeuvrier, sera débordé ou s'il les débordera. La partie est au fond engagée.

En effet, dès hier, l'organe des "Deux-Cents" et des toriques, le "Globe-Mail", dans un article intitulé: "Conscription Imperative" (7 juillet), après avoir regretté que le débat sur le bill 80 se soit aussi longtemps prolongé, dit qu'il n'y a plus d'excuse pour temporiser et qu'un trait de plume s'impose tout de suite pour faire lever et expédier outre-mer en vitesse les jeunes gens qu'il faut mobiliser. "Dès que le principe du bill aura été adopté, en seconde lecture, le gouvernement devra cesser toute temporisation et mettre en pratique le principe voté, afin que les jeunes gens mobilisés sachent à quoi s'en tenir... Au gouvernement de marcher sans retard... Il n'y a aucun argument qui tienne contre la conscription pour outre-mer. Si le gouvernement ne tient pas tout de suite compte du résultat du plébiscite et de la volonté de la majorité, qui doit gouverner, le peuple passera du ressentiment à la colère..." ("Resentment will grow in fury"). La "Gazette" a emboîté le pas ce matin et les tons des "Deux-Cents" ne laisseront aucun répit à M. King, du moins à ce qu'il paraît à leurs bourdonnements. Elle écrit avec une pointe d'ironie: "Le Canada a une quatrième vote de confiance sur la question de la mobilisation obligatoire pour outre-mer..." On peut s'attendre que d'autres feuilles jingoes accentueront cette campagne, déjà déclenchée, en faveur de la conscription pour tout de suite, alléguant que maintenant qu'il y a la loi, il faut l'appliquer. Car à quoi bon diront-elles, une loi, si elle ne doit pas servir? Pour le moment, elle commença de servir aussitôt que le Sénat l'aura approuvée et que le vice-roi l'aura sanctionnée; car, à ce que dit M. King "pour appuyer nos défenses immédiates", il va falloir sans tarder envoyer des soldats canadiens à Terre-Neuve et au Labrador. Il est vrai que cela est en Amérique du Nord et que tout cela était admissible, même avant l'amendement à la loi de Mobilisation 1940. Seulement, la loi comportera bien plus que cela; et s'il faut en croire la "Gazette" au sujet de ce qui se serait passé à Washington entre MM. King, Churchill et Roosevelt il y a une quinzaine, la loi ne resterait pas lettre morte dans les statuts, à moins que M. King ne soit décidé à tenir tête aux pressions qui s'exerceront de toutes parts contre son gouvernement, dont une partie de ministres sont en faveur de la conscription sans plus tarder: ainsi MM. Ralston, MacDonald, Hsley, qui n'ont pas caché leur opinion là-dessus aux Communes dans leurs récents discours. De grands événements s'amorcent... — G. P.

8-VII-42

En page 2: "Pour honorer la mémoire de Louis Dupire" — Neuvième liste de souscriptions

LA CONSCRIPTION

Cinquante-quatre députés, la plupart du Québec, votent contre le bill 80

Six députés coopératistes se joignent à eux — Quatorze députés de langue française votent avec le gouvernement, dont les députés Ernest Bertrand et Thomas Vienne — Quatre députés de langue française avaient parlé sans qu'ils eussent voté contre le bill — L'amendement Roy écarté — Vote de 158 à 54 — MM. Pouliot, Dupuis, Blanchette et Ferland parlent contre le bill — On mobilisera les hommes de 20 à 40 ans, célibataires ou veufs sans enfants

M. King prononce un nouveau discours où il déclare qu'il n'y aura plus de débat sur la conscription — un vote de confiance seulement

(par Léopold RICHER)

Ottawa, 8.— Le bill qui amende la loi de mobilisation afin de permettre au gouvernement d'adopter la conscription pour outre-mer par arrêté ministériel, a été adopté hier soir en deuxième lecture par un vote de 158 à 54, après que le premier ministre eût exposé les raisons qui l'ont poussé à présenter son projet de plébiscite et sa mesure de conscription. M. Mackenzie King a adressé la parole dans une atmosphère quelque peu dramatique. Jamais les auditeurs n'avaient été aussi nombreux. Il n'y avait pas un seul siège libre dans les galeries publiques. Les gens se tenaient même debout dans les allées. Le premier ministre, à son habitude, a joué d'habitude. Il a annoncé que lorsque le gouvernement décidera d'imposer la conscription en fait, il prendra des mesures pour convoquer le parlement, si celui-ci n'est pas en session, et lui fournira l'occasion de lui donner un vote de confiance. Le premier ministre entend faire croire, par ce moyen, que le vote d'hier soir n'est pas la véritable vote sur la conscription. Il l'est cependant, puisque il porte sur un projet de loi accordant au gouvernement le pouvoir d'imposer le service militaire obligatoire pour outre-mer.

Le discours de M. King n'a pas fait entièrement plaisir aux conservateurs qui eussent peut-être préféré un engagement conscriptionniste plus précis de la part du chef du gouvernement. On a noté beaucoup d'illusions et de vaines espérances, chez les conservateurs à la fin du discours du premier ministre. Finalement ils se sont ralliés au projet de loi, ainsi que les créditistes. Mais, à la fin de la séance, alors que la Chambre venait de se former en comité pour étudier le bill, le chef de l'opposition, M. R. B. Hanson, a essayé de faire une déclaration. Il a dit que le premier ministre venait de boucler la boucle (loop-the-loop) trois fois. Il n'a pu en dire davantage. Les libéraux ont commencé à crier. Le président du comité, M. Vienne, a rappelé M. Hanson à l'ordre. M. Hanson en a appelé de la décision de M. Vienne. Cette décision a été maintenue par un vote de 137 à 44. Les créditistes, plusieurs indépendants et quelques libéraux ont appuyé M. Hanson. Les autres ont maintenu la décision du président. Pendant quelques minutes la Chambre est devenue un véritable pendumion.

Cinquante-quatre ont voté contre le bill

Voici les noms des députés qui ont voté contre la deuxième lecture du bill: MM. Hector Authier (Châteauguay); E.-O. Bertrahd (Prescott); Lionel Bertrand (Terrebonne); Joseph Blanchette (Compton); J.-A. Bonnier (S.-Henri, Montréal); Maurice Bourget (Lévis); H.-E. Bru-

nelle (Champlain); P.-J.-A. Gardin (ancien ministre des Travaux publics); C. H. Castleden (C.C.F. de Yorkton); Armand Cloutier (Drummond-Arthabaska); M. J. Coldwell (leader de la C.C.F.); P.-E. Côte (Verdun); J.-A. Crête (S.-Maurice-Lafliche); J.-E.-S. D'Anjou (Rimouski); Azellus Denis (S.-Denis, Montréal); Lucien Dubois (Nicolet-Yamaska); J.-E.-A. Dubuc (Chicou-

timi); Eugène Durocher (S.-Jacques, Montréal); Raymond Eudes (Hochelaga, Montréal); G. Fautoux (Sainte-Marie, Montréal); G.-E. Ferland (Joliette-L'Assomption-Montcalm); J.-E. Ferron (Berthier-Maskinongé); T.-A. Fontaine (S.-Hyacinthe-Bagot); A. Fournier (Hull); Sarto Fournier (Maisonneuve-Rosemont, Montréal); Pierre Gauthier (Portneuf); Clarence Gillis (C.C.F. de Cap-Breton-Sud); Maurice Ginges (Sherbrooke); Joseph Jean (Mercier, Montréal); Liguori Lacombe (Laval-Deux-Montagnes); Edouard Lacroix (Beauce); Wilfrid Lacroix (Québec-Montmorency); J.-L.-K. Laffamme (Montmagny); J. Lafontaine (Mégantic-Frontenac); Maurice Lalonde (Labellie); Hugues Lapointe (Lotbinière); J.-H. Leclerc (Shefford); L.-P. Lizotte (Kamouraska); W. B. McDonald (Pontiac); Angus MacInnis (C.C.F. de Vancouver-Est); E. Marier (Jacques-Cartier, Montréal); J. P. Mullins (Richmond-Wolfe); J. W. Noseworthy (C.C.F.

(Suite à la dernière page)

Deuil

Tous voudront s'associer au grand deuil qui frappe, avec l'illustre conflagration des Oblats de Marie Immaculée, plusieurs familles de chez nous.

Aux parents et à la Congrégation qui pleurent leurs enfants nous offrons l'hommage de notre profonde et respectueuse sympathie.

(Discours aux Communes, à Ottawa, le 30 juin 1939.)

LE PROCES CHALOULT

Le député de Lotbinière fait sa profession de foi politique

Nationaliste, et disciple de Henri Bourassa et de l'abbé Lionel Groulx — Idées préconisées par MM. King et Lapointe

LA PREUVE DE BONNE FOI — LA SEANCE D'HIER APRES-MIDI

Me René Chaloult, avocat de Québec, accusé d'avoir enfreint le règlement 39 de la loi de la Défense du Canada, en prononçant des paroles séditieuses le soir du 19 mai au marché Saint-Jacques...

M. Lionel Crevier Interrogé par Me Philippe Monette, le jeune avocat Lionel Crevier était présent, dans la foule, à l'assemblée du marché Saint-Jacques, le 19 mai. Au moment où M. Chaloult a dit que le Canada devrait faire partie de l'Union panaméricaine...

Un mouvement dans la foule: Me Chaloult est appelé comme témoin. La salle de l'audience est plutôt exigeuse et nombre d'avocats et autres personnes remplissent tout l'espace libre près du prétoire...

Me René Chaloult, avocat de Québec, accusé d'avoir enfreint le règlement 39 de la loi de la Défense du Canada, en prononçant des paroles séditieuses le soir du 19 mai au marché Saint-Jacques...

M. Jacques Fournier L'avocat Jacques Fournier était lui aussi à quelques pas d'un auditeur qui a dit dans la même salle le même soir: "A bas l'Angleterre!"

M. Chaloult témoigne Un mouvement dans la foule: Me Chaloult est appelé comme témoin. La salle de l'audience est plutôt exigeuse et nombre d'avocats et autres personnes remplissent tout l'espace libre près du prétoire...

Me René Chaloult, avocat de Québec, accusé d'avoir enfreint le règlement 39 de la loi de la Défense du Canada, en prononçant des paroles séditieuses le soir du 19 mai au marché Saint-Jacques...

M. Gérard Filion Secrétaire général de l'Union catholique des Cultivateurs (25,000 membres cotisants), rédacteur à la Terre de Chez Nous (46,000 abonnés payés), M. Filion était à l'assemblée du 19 mai. Après les discours, il était sur l'estrade. Il avait été prié d'aller reconduire Me Chaloult à la gare Jean-Talon en faisant halte au Cercle Universitaire pour que celui-ci y saluât des amis.

M. Jean Drapeau Avocat stagiaire, M. Drapeau confirme la majeure partie du témoignage de M. Filion, puis ajoute: — Après le chant O Canada, il y a eu du remue-ménage sur l'estrade. Nombre de gens ont serré la main à M. Chaloult pour le féliciter de ses discours...

Avis de décès

LEMIEUX — Le 7 juillet 1942, à l'île Perrot, est décédée Claire, âgée de 3 ans 1/2, enfant bien-aimée de Paul-M. Lemieux, architecte, et de Madame Lemieux, demeurant à 53, 17e avenue, Lachine. Inhumation à Montréal, le 8 juillet.

NECROLOGIE

ARCHAMBAULT — A St-Paul-Ermitte, le 5, à 61 ans, Camille Archambault, époux de Léa Anna Séguin. BEAULIEU — A Montréal, le 6, à 84 ans, François-Kévin Beaulieu. BELLEC — A Montréal, le 6, à 71 ans, Aristide Horace Bellec, époux de Marie Dufour. BELISSE — A Montréal, le 5, à 68 ans, Lactance Belisse, époux de Marie-Louise Renaud. BISSONNETTE — A Rosemère, le 6, à 22 ans, Georges, fils de Joseph Bissonnette et de Marie Lachance. BLANCHET — A Montréal, le 5, à 31 ans, René-Jean Blanchet, époux d'Yvette Dubois. BRUNET — A Montréal, le 4, à 39 ans, Eugène Brunet, époux de Corinne Lapine. CADIEUX — A Montréal, le 5, à 71 ans, Wilfred Cadieux, époux de feu Elodie Brunet. CHARLAND — A Montréal, le 5, à 70 ans, Joseph Charland, fils de Pierre Charland. CHARRON — A Montréal, le 6, à 83 ans, Mme veuve Eugène Charron, née Agnès Jetté. DESJARDINS — A Montréal, le 6, à 79 ans, Emile Desjardins, époux de feu Arzelle Messier. HAMEL — A Montréal, le 6, à 77 ans, Hector Hamel, époux de Méline Marcell. HOLMES — A St-Lambert, le 5, à 9 ans, Minnie, enfants de Rodolphe Holmes et d'André Barbeau. LAFRAMBOISE — A Montréal, le 7, à 61 ans, Nestor Laframboise, épouse d'Albina Brodeur. LEVESQUE — A Montréal, le 4, à 61 ans, Raoul Lévesque.

MONUMENTS

Fondée en 1877. Manufacturiers de monuments WE. 2640. J. Brunet Ltée 4485, Côte-des-Neiges, Montréal.

Imprimés de deuil

MEMENTOS — REMERCIEMENTS Imprimés au gravé. Liste des prix et spécimens sur demande. L'Imprimerie Populaire, Limitée 430, Notre-Dame est. Montréal. Tél.: 881-3361

CALENDRIER

Le mois de JUILLET 31 jours. Samedi: JEUDI 9 JUILLET 1942. SS. Zénon et ses compagnons, martyrs. Lever du soleil, 4 h. 20. Coucher du soleil, 7 h. 48. Lever de la lune, 1 h. 53. Coucher de la lune, 4 h. 20. Dernier Quartier, le 5, à 3 h. 38 du matin. Nouvelle Lune, le 13, à 7 h. 3 m. du matin. Premier Quartier, le 21, à 0 h. 13 m. du matin. Pleine Lune, le 27, à 2 h. 14 m. du soir.

JUILLET 1942

Calendar grid for July 1942 with days of the week and dates.

Ne détruisez pas ce JOURNAL

Offrez vos vieux journaux au Comité de récupération.

CROIX DE CARTIER A MAISONNEUVE



Depuis le 21 juin dernier se dresse dans l'un des parterres de l'église paroissiale du Très Saint-Nom de Jésus de Maisonneuve une croix de Cartier avec écusson fleurdelisé. Cette paroisse a voulu marquer par ce "signe" sa célébration du troisième centenaire de Montréal.

La section Maisonneuve de la Société Saint-Jean-Baptiste, que préside M. Albert Doré, a alors organisé des manifestations religieuses et patriotiques. Le matin du 21 juin, S. E. Mgr Conrad Chaumont, ancien curé, a célébré la messe pontificale, et M. l'abbé A. Ducharme a prononcé le sermon. La Ligue du Sacré-Coeur distribua le pain bénit pendant la messe. Un vin fut servi aux membres de l'Association chorale de la paroisse, que dirige le notaire Théo. Legault. Les Enfants de Marie ont prélevé leur concours aux organisateurs: MM. R. Daoust et V. Collette.

"Pour honorer la mémoire de Louis Dupire"

La souscription, qui sera close samedi, dépasse déjà les \$1,000 — La fondation d'un lit à perpétuité est donc assurée — Les souscriptions de surcroît seront affectées à l'hospitalisation temporaire des petits malades

- List of donors and amounts for the Louis Dupire fund: M. Edouard Asselin, 10.00; P.-D., 1.00; Mlle Maryse Kempnich, 1.00; M. Wilfrid Archambault, 347, Avenue Kensington, Westmount, 5.00; Un ami du Devoir, 25.00; M. Albert Bonin, 8378, rue de Gaspé, Montréal, 2.00; M. l'abbé Armand Beaugard, 1475, Berri, Montréal, 2.00; M. Yvon Trempe, 8025, Saint-André, Montréal, 2.00; M. Aimé Parent, hôtel de ville, Montréal, 5.00; Anonyme Alta Dena, Californie, 5.00; M. Eugène Doucet, 2621, Papineau, 25.00; Jeanne-Pauline, Paul et Gérard, 1.00; Mlle R. Favreau, 2261, Papineau, 1.00; M. Léon Vadeboncoeur, angle Saint-Denis et Sainte-Catherine, 1.00; Soit, pour cette neuvième liste, un total de \$140 et, pour l'ensemble de la souscription, \$1,046.15.

Funérailles de Mlle Jacqueline Beaudin

Mardi matin ont eu lieu les funérailles de Mlle Jacqueline Beaudin, fille de M. J. Beaudin, gérant de la Banque Canadienne Nationale, succursale 334 rue Ste-Catherine (est), décédée le 4 juillet, à l'âge de 32 ans. Les définitifs furent le deuil, outre son père et sa mère, mesdemoiselles Marie Thérèse et Monique Beaudin; un frère, M. Lucille Beaudin, étudiant, et un beau-frère, M. Donat Grignon. A la demeure de ses parents, qui se trouve presque en face de l'église de St-Nicolas d'Abraham, au no 1681 rue Lavergne, ont lieu la levée du corps, qui fut faite par M. l'abbé A. Graton, curé de St-Nicolas, et l'inhumation, qui fut faite par M. l'abbé L. Lefebvre, à l'âge de 32 ans. Les définitifs furent le deuil, outre son père et sa mère, mesdemoiselles Marie Thérèse et Monique Beaudin; un frère, M. Lucille Beaudin, étudiant, et un beau-frère, M. Donat Grignon.

Feu Paul-Henri Tremblay

Petit-fils de M. J.-Ernest Desbiens La Tuque, 8 (Spécial au Devoir) — M. Paul-Henri Tremblay, fils de feu Joseph-Nil Tremblay et de Mme Tremblay, d'Ottawa, est décédé hier, à Roberval, à l'âge de 29 ans. Il était le petit-fils de M. J.-Ernest Desbiens, de La Tuque, et le neveu de M. Lucien Desbiens, de la rédaction du Devoir.

AL DUPONT LEE

4020 EST, rue STE-CATHERINE Près Pie IX

Joseph d'Alma; M. et Mme Damase Tremblay, de Jonquière; M. et Mme Joseph Gaudreault, de La Tuque; M. et Mme Albert Caron, de Cornwall, Ont.; M. et Mme Georges Dion, de Shawinigan; M. Léonce Tremblay, de Fauquier, Ont.; M. et Mme Raoul Tremblay, de Fauquier, Ont.; le notaire et Mme J.-Almas Tremblay, de La Tuque; Mlle Bernadette Tremblay, de La Tuque; M. et Mme J. Kearns, de Poultny, N.-J.; Mme Cain, M. G. Donovan, de Boston, Mass. Les funérailles et l'inhumation auront lieu demain matin à La Tuque.

La grève terminée aux usines Cherrier. Cette grève avait immobilisé, depuis lundi soir, environ 11,000 ouvriers et ouvrières. Une grève qui aurait pu avoir de très graves conséquences sur l'effort de guerre du pays, s'est terminée aux usines de munitions Cherrier, de la Canadian Car and Foundry Co. Les grévistes, qui avaient quitté leur travail lundi soir, ont accepté, hier, de reprendre leur tâche, après avoir appris des représentants officiels du ministère fédéral du travail et des chefs du Conseil des métiers de la métallurgie, qu'il n'était pas possible d'entamer des négociations avec les patrons, s'ils continuaient leur grève. Cette grève, qui avait éclaté lundi soir, immobilisait depuis lors environ 11,000 ouvriers et ouvrières. Les grévistes se plaignaient que les patrons avaient refusé de recevoir leurs représentants. Ce soir, à 8 h. 30, une assemblée générale réunira tous les employés des usines.

Cherchez, vous trouverez. Lainages à Manteaux, à Costumes, à Robes, Crêpes, Soies, Lingerie, Bas, Rideaux, Draperies, Gants, Sacoques, Cotons, Literie, Merceries. FR. 5030

L. RIVET MARCHANDISES A LA VERGE — NOUVEAUTES 3917, SAINTE-CATHERINE Est, Angle Orléans

Honneur au découvreur du Canada, Jacques Cartier, et à la population de Maisonneuve qui vient de perpétuer sa mémoire par l'érection d'une croix.

J. R. GRÉGOIRE QUINCAILLERIE GENERALE Spécialité: Outils et peintures pour toutes les surfaces 3605 Ontario est FALKIRK 1167-8 Montréal

AGENCE EXCLUSIVE DES VERNIS ET EMAUX PRATT & LAMBERT Assortiment complet de PAPIERS-TENTURE, modèle 1942 AMherst 1525 J.M. RAVARY, Inc. FERRONNERIE GENERALE 4041 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

Salaison Maisonneuve Limitée MORIN ET SES FILS Essayez notre Bacon préparé au sucre d'érable. VEAU et PORC FRAIS 1420, De LaSalle, Montréal. Tél. Clairval 4086

ECONOMISE VRAIMENT QUI ACHETE CHEZ DUPONT Quatre étages remplis de mobiliers de tous genres pour toutes les pièces de votre maison. FROB28

Feu Paul-Henri Tremblay Petit-fils de M. J.-Ernest Desbiens La Tuque, 8 (Spécial au Devoir) — M. Paul-Henri Tremblay, fils de feu Joseph-Nil Tremblay et de Mme Tremblay, d'Ottawa, est décédé hier, à Roberval, à l'âge de 29 ans. Il était le petit-fils de M. J.-Ernest Desbiens, de La Tuque, et le neveu de M. Lucien Desbiens, de la rédaction du Devoir. Lui survivent: sa mère née Donnovan-Desbiens (Anna-Marie); son frère, Philippe, et sa sœur, Lucienne, d'Ottawa; ses grands-pères, M. et Mme J.-Ernest Desbiens, de La Tuque; Mme J.-Nil Tremblay, de La Tuque; ses oncles et tantes; M. et Mme Lucien Desbiens, de Montréal; M. et Mme Edgar Tremblay, de La Tuque; M. et Mme Joseph-N. Tremblay, de St-



LA PAGE FEMMINE

"Vivre en aimant"

Directrice: Germaine BERNIER

Les mariages de guerre et les divorces d'après guerre

Le problème des mariages de guerre attire de plus en plus l'attention de ceux qui prennent encore le temps de réfléchir. Des revues canadiennes et américaines, notamment The Commonwealth du 10 juillet, étudient sérieusement les principaux aspects de la question et The American Magazine envoyait à toutes les rédactrices des pages féminines de nos journaux, il y a quelques jours, un duplicata d'un article intitulé 'Should Soldiers Marry?' et signé par le docteur Henry-A. Bowman, spécialiste sur les questions matrimoniales et directeur des cours sur le mariage et la famille au Stephens College de Columbia.

Si d'après des points de vue divers les opinions diffèrent aussi, il y a tout de même un point sur lequel tout le monde s'entend: c'est que les mariages de guerre bûlés après quatre ou cinq semaines de fréquentation et parfois moins ne présentent, pour le plus grand nombre, aucune garantie de stabilité pour l'avenir et encore moins de bonheur.

Il n'en est pas de même, bien entendu, pour ceux qui ont fait des fréquentations normales, qui, depuis dix à quinze mois ou des années, ont pensé sérieusement à l'avenir et projetent de fonder un foyer qui enrichira la patrie. Ceux-là ne se marient pas à cause de la guerre mais malgré la guerre et, selon bien des opinions, ces jeunes gens font preuve d'un beau courage. "Que nous aimons cela ou non, dit Walton-John Marx dans The Commonwealth, nous devons ajuster nos vies à l'insécurité et à l'incertitude. A plusieurs points de vue, cela peut être plus intéressant qu'une vie de monotone sécurité".

Ces jeunes-là évidemment ne font qu'imiter les ancêtres dont un si grand nombre ont fondé des foyers dans des circonstances absolument difficiles, dans un pays tout neuf qui ne pouvait pas garantir l'avenir d'aucune façon. Il est certain que si nous voulons influencer l'ordre nouveau qui se créera dans dix, vingt ou trente ans, c'est aux générations d'aujourd'hui de penser à assurer leur survivance. "Si nous ne prenons pas la tâche de bâtir un monde nouveau, conclut Marx, nous pouvons être sûrs que d'autres peuples, sans doute nos actuels ennemis, le feront. Nous avons encore le temps de choisir."

Voilà le point de vue idéal pour les gens qui ont la tête sur les épaules, du courage et du cœur. Malheureusement ils ne constituent pas la majorité des mariés parmi les mariages de guerre et c'est contre le flot des unions hâtives, mal engagées et qui finiront fatalement par le divorce après la guerre, que le Dr Bowman écrit son article si sensé et si au point.

On sait en effet qu'au Canada comme aux Etats-Unis, la plus grande vague de divorces a été enregistrée dans les années qui ont suivi l'armistice. La guerre était finie sur les champs de batailles, elle commençait sur le front domestique. Et encore les chiffres que l'on cite ne peuvent donner qu'un aperçu de la situation, surtout pour notre pays; que de ménages indivorcés n'en sont pas moins devenus des couples séparés.

Mais les opinions sur le divorce ou simplement la séparation devant la cour ne sont pas toutes les mêmes. Ainsi cette jeune fille qui apostrophait le Dr Bowman après une de ses conférences dans une université américaine: "Qu'importe, dit-elle, qu'une foule de gens se marient inconsidérément? La guerre finie, ils pourront divorcer et ce n'est pas l'affaire de personne mais la leur. Notre génération n'a pas l'horreur du divorce qu'avaient nos parents."

Quant à la venue possible d'un enfant, on ne s'en fait pas non plus. La plupart des jeunes couples n'en veulent pas et comptent prendre des mesures pour n'en pas avoir. "Ils acceptent les responsabilités du mariage, dit le Dr Bowman, sans accepter les responsabilités des enfants."

A part le prestige de l'uniforme sur les petites filles, il y a aussi la fascination de la fameuse allocation ou pension selon le cas. Tant de jeunes filles s'imaginent, et leurs parents avec elles, que, munies de cette allocation, elles n'auront plus qu'à se laisser vivre, les cailloux vont tomber rotées dans leur assiette.

Le Dr Bowman va plus loin dans l'analyse du fléau social que présente cette course au mariage du soldat. Par deux fois, au cours de son article, il écrit que les autorités militaires comme les gouvernements reconnaissent qu'un célibataire fait un combattant plus déterminé et plus brave qu'un homme marié.

Les jeunes filles qui s'imaginent prendre part à l'effort de guerre en mariant un homme en service se trompent fort, toujours selon le Dr Bowman, et, selon lui, la jeune fille qui veut vraiment faire sa part ne manquera pas de courage pour rejoindre son mari après la guerre.

De toutes façons, le problème des mariages de guerre constitue "un des plus sérieux et des plus négligés parmi les problèmes sociaux de l'Amérique" dit encore le Dr Bowman. Voilà donc pourquoi les parents devraient conseiller la plus grande prudence à leurs enfants qui veulent s'engager pour la vie dans une aventure qui, trop souvent, n'a que le caractère d'un flirt qui ne résistera pas à l'absence, peut-être encore moins au retour.

8-VII-42

Germaine BERNIER

Hygiène et santé

"Le racket des vitamines" et l'alimentation

Le manque de vitamines est cause de mauvaise santé

(Service de l'Information)

Voici une traduction d'un article du Dr L.-B. Pett, directeur des services d'hygiène alimentaire du ministère des Pensions et de la Santé nationale.

"Le racket des vitamines, me disait un ami récemment, s'empare de plus en plus du public. Allons-y lorsqu'il s'agit d'alimentation! Mais voyez-vous ces annonces dans les journaux: Vitamines contenues dans le rouge à lèvres et les crèmes faciales, vitamines des pommes de terre frites! Que faut-il retenir au juste dans toute cette histoire de vitamines?"

Il y a quelques années, au Canada, cette publicité exagérait évidemment mais, depuis, de nouveaux règlements et le travail patient de certains fonctionnaires du gouvernement l'ont grandement améliorée.

Il reste un fait certain: l'imagination du public s'est emparée de cette question et l'on oublie un peu que les vitamines ne constituent pas le problème entier d'une bonne alimentation. La fonction première de l'alimentation est de procurer à l'individu l'énergie suffisante au travail qu'il doit accomplir, les minéraux et la protéine nécessaires à la croissance et au remplacement des tissus et ensuite assez d'eau et de vitamines pour régulariser ces processus.

Voici ce que chacun devrait savoir et dont il devrait tenir compte: Les vitamines sont de première importance. De fait, quelques-unes d'entre elles ont été préparées sous forme cristallisée, comme le sucre et le sel. Ainsi présentes, elles ne doivent être prises que sur l'avis du médecin.

Certains aliments contiennent plusieurs sortes de vitamines, d'autres n'en contiennent qu'une. Il s'en trouve si peu dans certains autres qu'il ne vaut pas la peine de s'y arrêter. Pour cette raison, il est important de savoir quelles vitamines et quelles quantités sont contenues dans les aliments que nous absorbons.

Le manque de vitamines produira chez l'individu un état de faiblesse, et une mauvaise santé, sans qu'il se rende compte à quel point son état général serait amélioré s'il recevait l'alimentation qui lui convient.

Le scorbut et le rachitisme sont des résultats certains du manque de vitamines dans l'alimentation. Les nouvelles restrictions imposées par la guerre rendent notre choix plus difficile. On trouvera cependant toutes les vitamines nécessaires à la santé dans les aliments suivants: le lait, le fromage, les légumes verts avec leurs feuilles, les épinards par exemple, les carottes, les pommes de terre cuites avec leur pelure, les oeufs, la foie de animaux, les citrons, limons, etc., le pain approuvé par l'Etat, brun ou blanc.

Une brochure sur les vitamines, récemment publiée, peut être obtenue sur demande, du Service de la Publicité, ministère des Pensions et de la Santé nationale, à Ottawa.

d'ébullition. Versez dans des bouteilles et stérilisez 30 minutes dans une marmite d'eau bouillante.

Une demi-tasse de sucre ou de miel peut être ajoutée à une pinte de jus de rhubarbe dans l'une ou l'autre de ces recettes, une fois le jus coulé. Dans ce cas faites bouillir cinq minutes avant de mettre en bouteilles.

Si le jus a été mis en bouteille sans sucre, ajoutez avant de servir une ou deux cuillerées à table de sucre ou de miel pour chaque tasse de jus de fruits.

Nous vous donnons ici une recette pour un punch délicieux (et sans alcool) qui n'exige qu'une once de thé et trois tasses de sucre ou de miel et qui suffira pour une cinquantaine de personnes:

- 1 once de thé (dans un sac de coton),
1 gallon d'eau bouillante,
4 citrons,
3 tasses de sucre ou de miel,
2 pintes de "ginger ale".

Versez l'eau bouillante sur le thé. Laissez reposer cinq minutes. Remuez bien le sac avant de l'enlever. Ajoutez le jus de citron et le sucre. Laissez refroidir. Ajoutez de la glace pour rendre le breuvage plus froid. Le "ginger ale" ne sera incorporé qu'au moment de servir.

Voici quelques recettes de jus de rhubarbe.

Première recette: Coupez la rhubarbe en petits morceaux. Ne la pelez pas. Mettez dans votre chaudron à confitures, ajoutez une tasse d'eau pour chaque pinte de rhubarbe. Couvrez bien. Amenez lentement au point d'ébullition sur le feu ou dans le fourneau et cuisez cinq minutes. Coulez. Mettez dans des bouteilles stérilisées. Cachez et faites stériliser pendant 30 minutes dans une marmite d'eau bouillante.

Note. — La rhubarbe peut être cuite à la vapeur sans ajouter d'eau, en tenant la couvercle de la marmite bien fermé. On procède ensuite comme pour la recette déjà donnée. Ce jus sans sucre est excellent pour aciduler des breuvages, des gâteaux et différentes sortes de dessert.

Seconde recette: Servez-vous de rhubarbe tendre. Ne la pelez pas. Passez au hachoir et laissez reposer toute la nuit dans une égale quantité d'eau. Couvrez ensuite en vous servant de plusieurs épaisseurs de coton à fromage. Mettez le jus dans une marmite et amenez lentement au point

heureux de ne pas l'être. Si jeune! Elle était restée en admiration devant l'Anglaise, et il y avait de quoi.

Jolie comme les Anglaises savent l'être, la jeune veuve était rousse, de ce roux d'or brun si rare... Le teint, d'une blancheur presque irréelle, les yeux verts, la bouche menue, la taille svelte sans malgre donnaient aux vingt ans de l'étrangère un charme et bibelot rare, de nupte fragile et délicieuse infiniment.

Ruinée par la mort d'un mari qui, businessman enragé, avait risqué sa fortune sur un coup de dé et tout perdu en un jour, Mary Selmann se débattait mal dans une médiocrité qui la menait, chaque jour, un peu plus vers la misère. Elle était venue à Paris pour cacher à ses anciennes relations sa situation actuelle, et aussi parce qu'elle espérait y donner des leçons d'anglais.

Hélas! cette trop jolie et trop jeune poupée n'avait pas inspiré confiance.

Elle paraissait plus apte à jouer avec ses élèves qu'à leur enseigner

quoique ce soit. Et dans les familles pourvues d'un fils déjà grand, on craignait de le voir s'éprendre de cette trop séduisante institutrice.

Elle n'avait pas persévéré dans ses recherches. Manquant totalement de sens pratique, elle mettait son espoir dans la Providence.

Et la jeune femme étant si irrésistiblement charmante qu'on ne pouvait s'empêcher de la croire capable de faire même la conquête du rébarbatif Destin!

"J'ai porté votre lingette à la blanchisseuse. Vous aurez le tout la semaine prochaine."

"Oh! vous étiez une précieuse amie, madame Flourey... Le cher baby s'éveille..."

Importance de la puériculture

18,000 enfants aux cliniques provinciales

"Plus que jamais la puériculture est à l'ordre du jour en ces temps troublés et la lutte contre les maladies contagieuses est tout indiquée en pareilles circonstances. La vaccination contre la diphtérie se fait avec succès dans la province de Québec grâce à nos Unités sanitaires et aux bureaux de sante des villes. Notre pays a été le premier après la France à accepter l'anatoxine de Ramon et chaque mois nos médecins hygiénistes immunisent des centaines d'enfants". Voilà ce que déclarait le ministre de la Santé et du Bien-Etre social en remettant aux membres de la Galerie de la presse quelques chiffres tirés du rapport mensuel de la division des Unités et districts sanitaires de son département.

Au cours du mois de mai le nombre des immunisations antidiphtériques complètes atteint 1,921 et le nombre des immunisations de rappel, 823. La province de Québec, qui n'a pas eu un seul cas de variole depuis dix ans, n'en continue pas moins de se protéger contre ce fléau. En mai, les hygiénistes ont fait 405 vaccinations antivaricelles réussies. Mentionnons en outre 49 vaccinations antityphoïdiques et 73 contre la tuberculose (B.C.G.).

Mais la protection des enfants ne s'arrête pas là. Il y a eu durant ce mois 565 cliniques de puériculture avec examens de 9,683 nourrissons de 0 à un an, 7,254 enfants d'âge préscolaire (de 2 à 5 ans), visites à domicile de 10,456 nourrissons et de 15,360 enfants d'âge préscolaire. Plus de 9,000 enfants d'âge scolaire bénéficient des hygiénistes tandis que près de trois mille mères de famille profitent soit des conférences et démonstrations publiques (29) d'hygiène maternelle; soit des visites prénatales ou des démonstrations à domicile.

Retraites en juillet

Au Couvent de Marie-Réparatrice, 1025 Mont-Royal ouest, Outremont, il y aura 10 retraites aux dates suivantes: Du 10 au 12 juillet, pour jeunes filles, prêché par M. Lesieur, p.s.s.; du 13 au 15 juillet, pour hommes, prêché par le R. P. Gervais, s.m.m.; du 16 au 18 juillet, pour femmes et demoiselles, prêché par le R. P. Louis Landeau, s.m.m.; du 19 au 21 juillet, pour la J.O.C., prêché par le R. P. Sauvé, o.m.i. Prière de revenir au plus tôt, d'avance.

Les restrictions et la bijouterie

Une nouvelle ordonnance de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre décreta la réduction du nombre de modèles des bagues de fiançailles et des anneaux de mariage. D'ici nouvel ordre, la Commission défend la mise sur le marché de nouveaux modèles de bijoux de ce genre. Les Canadiennes auront la grâce de se contenter des modèles qui sont actuellement en vente chez les divers bijoutiers du pays.

"Votre testament et votre succession"

PAR LE NOTAIRE DE LA BRUERE FORTIER

"Votre Testament et Votre Succession", que M. le notaire de la Bruère Fortier vient de publier aux Editions Bernard Valiquette est appelé sans aucun doute à rendre éminemment service aux hommes de loi, avocats et notaires, aux administrateurs de successions, aux comptables ainsi qu'au public en général.

Ainsi que Me Marie-Louis Beaujeu, avocat au Barreau de Québec, le fait justement remarquer, l'auteur a voulu protéger le public en lui enseignant les façons de procéder pour disposer de ses biens avantageusement, soit de son vivant, en évitant ou en diminuant certains impôts, soit à son décès en utilisant tout ce que l'expérience pratique et les connaissances légales ou fiscales peuvent fournir de mieux pour les droits de succession au fédéral et au fédéral-Bref, Me Fortier démontre l'importance de bien rédiger son testament et de bien saisir les précautions utiles pour réaliser l'objectif poursuivi par tout testateur. Il y aura certainement grand profit à se procurer cet ouvrage d'une riche substance.

"Votre Testament et Votre Succession" de M. le notaire de la Bruère Fortier, avec préface de M. Cyrille-F. Delage, ancien président de la Chambre des Notaires, est en vente au prix de \$1.00 (\$1.10 par la poste), au Service de Librairie du Devoir.

Mary approuva. Elle adorait son fils et le gâtait outrageusement. Ce dernier, portrait frappant de sa mère, savait conquérir son monde avec un sourire, et en abusait. Cette poupée fragile, et un peu frivole, aussi, saurait-elle faire de ce petit un homme?

— Vous devriez vous remarier, madame Mary!

— La jeune femme rougit violemment et répondit: — Je disais pas non... pour le baby, il faut un père!... Et, pour moi, une protection...

— Jolie comme vous êtes, vous n'aurez que le choix quand vous voudrez!

— Elle ajouta, sur un ton de confiance: — Le proprio, tenez... un bel homme encore, malgré ses cinquante ans, eh bien, il vous trouve tout à fait bien... Et je n'aurais qu'à lui glisser un mot...

Notre attitude et ces personnages

L'hospice est là, à défaut d'un foyer. L'hospice abrite une fille qu'un homme ne peut pas ou ne veut pas épouser, malgré qu'il lui impose les charges d'une maternité. L'Eglise demande à des religieuses ou à des femmes d'oeuvres d'offrir asile à cette malheureuse que les mondains repoussent et montrent du doigt.

C'est qu'il y a, dans ce cas, pour les chrétiens conscients, deux vies, deux âmes en détresse. Une qu'il faut remettre en grâce avec son Dieu, l'autre à laquelle il faut assurer le saint baptême. Plus tôt on arrache la fille-mère au milieu de la perdition, plus vite on a chance de la réhabiliter. Plus tôt on l'aura éveillée à ses responsabilités maternelles, plus vite elle vaudra se soumettre aux règles de la conversion. Plus tôt elle aura compris la profondeur de sa misère, plus vite elle appréciera la miséricorde du bon Dieu. Plus tôt elle se verra réellement secourue, plus vite elle s'apaisera et vaudra, si elle est normale, témoigner sa reconnaissance.

Or, la fille désespérée se présente, d'ordinaire, à l'hospice, avec soit de l'amertume, soit un esprit rebelle, soit un cœur navré. C'est souvent une épave physique et morale; elle est presque toujours ritalée et menteuse. L'abandon par son partenaire Phumille; la pensée de ses parents ou de ses bonnes relations lui brise le cœur. Elle n'aime point, parfois même elle hait le petit être innocent qui l'embarasse. Sa réclusion lui pèse et la déprime. Enfin, elle imagine à son cas les plus invraisemblables solutions.

Mais, peu à peu, en moins d'une semaine, l'apaisement se fait. Il y a une atmosphère dans la maison qui est de bonté sereine et large; il y a des contacts, il y a l'exemple d'autres filles qui sont courageuses et paisibles, et soucieuses de leur enfant; le jour ne tarde pas où la nouvelle arrivée fait plus volontiers le sacrifice de sa liberté pour l'amour de celui qui n'a pas demandé à naître; le jour ne tarde pas non plus où, se sentant comprise et aimée, elle ouvre, en toute simplicité, son âme aux conseils et à la réforme. Elle a désormais bonne conduite; elle travaille volontiers; elle prie avec assiduité; elle se discipline, se perfectionne; elle s'intéresse à une oeuvre qui s'intéresse à elle. Bientôt les mauvais souvenirs s'évanouissent pour faire place au contentement d'une vie sage et pure; dans ces dispositions, bien que fragile et inconstante encore, elle est facile à conduire, à former, à amuser. Il faut cependant varier les intérêts et les distractions, car elle reste une grande enfant, instable, versatile et à la merci de la bagatelle.

On l'encourage à soumettre en toute confiance ses problèmes d'orientation à la directrice et ses problèmes de conscience à l'aumônier. Quand elle apprécie la conduite sage et pleine d'humanité de la maison, elle veut y rester et participer à l'hospitalisation de son enfant.

Mais que fait l'homme coupable durant toute cette aventure? Il y a là un vrai mystère du cœur humain, un mystère de la conscience, un mystère de l'égoïsme. En général, les partenaires n'ont pas l'air de comprendre l'épouvantable situation de ces filles qu'ils ont embaarrassées; ceux qui consentent à payer les soins de l'institution ne le font manifestement que par une sorte de devoir envers eux-mêmes ou envers leur progéniture; quant à son égard il n'y a ni pitié, ni regret, ni responsabilité. Que dire de ceux qui se dérobent ou s'enfuient, ou qui accusent eux-mêmes de débauche publique celle qu'ils se réservaient, et qui leur était fidèle?

Or, le sentiment public est tout indulgent, tout aveuglement pour ces sortes d'hommes couards, fourbes, pleutres, mesquins et avares, qui rejettent et renient leurs responsabilités morales. On comprendrait cela chez des êtres inférieurs, chez des cannibales; mais, chez des chrétiens, tant d'injustice, de cruauté, de barbarie, cela nous laisse révoltés et tristes. Chacun relève, pour en perpétuer mémoire, la faute de la fille; mais son complice devrait être tenu, pour le moins, d'équale responsabilité; il est plus âgé qu'elle; il est plus renseigné; souvent il est déjà marié. Or, quand un tel homme se voit éconduit, ostracisé d'un groupe ou d'un cercle, à cause de sa débauche? Et quand a-t-on vu rechercher, pour le mettre en prison, le complice de la fille qui a criminellement délaissé son enfant?

Voici un aperçu du contenu de ce numéro: 'Témoignage sur une crise ministérielle, par André Lafleche; Tadolouss, hôtel et musée, par Pierre Viviers et Sylvio Brasseur; Les noces de rubis des quatre mariages de 1867, par Louis Lambert; L'Épreuve du bacallauréal, par Henry Bordeaux; Notre place au soleil (étude économique), par Michel Alain; L'apothéose du 17 mai sur le mont Royal, par Pierre Viviers. En plus, le texte du discours de M. Duplessis le 20 mai à Québec, la chronologie, les échos politiques, le cinéma, les pages Amour, Délices, ... et Modes ainsi que les quatre romans-nouvelles suivants: Toute l'histoire dans un sabot, par Clément Marchand; Et pourtant si c'était vrai, par M. Bromberger; Réussite, par Frédéric Bouteil, et La Fausse monnaie, par Pierre Combreuil. En vente au Devoir et dans les dépôts de journaux, 10c. l'exemplaire.

EATON

Heures d'affaires: 9 à 5 h. 30. Fermé toute la journée le samedi durant juillet et août.



A partir d'aujourd'hui

EXPOSITION DE PORTRAITS "HOMMES DES FORCES COMBATTANTES"

par MARION LONG, R.C.A., O.S.A.

Études intéressantes des hommes dans les différents services

Marine — Armée Aviation

au quatrième étage, chez EATON

ENTREE LIBRE

T. EATON CO. OF MONTREAL

Telle est notre inconscience et notre injustice de civilisés; nous faisons pleuvoir la peine sur la coupable et nous exonérons le coupable. Nous étendons notre mépris au rejeton; mais nous conservons, pour son père, toute l'affabilité due aux honnêtes gens.

Le temps ne serait-il pas venu d'une révision de notre attitude à l'endroit de ces trois personnages qui composent chaque cas de naissance illégitime?

Que le monde verrait accroître sa justice si le père légitime et injuste recevait sa part d'opprobre et faisait sa part de réparation; si la mère illégitime et repentie se sentait pardonnée et se voyait aider par d'autres que les religieux et les prêtres dans le difficile travail de sa réhabilitation; si, enfin, le fruit du péché ne portait plus la peine de ses parents et se voyait entourer de sympathie et de secours dans son inhumain délaissement!

N'est-ce pas là un minimum de justice qu'il conviendrait d'exercer, quant à se targuer de civilisation chrétienne?

V. GERMAIN, père

"L'Oeil" de juin

L'Oeil de juin vient de paraître à soixante-huit pages. C'est un numéro spécial d'inspiration nationale, tant par les articles que par les annonces elles-mêmes. On a fait le part large aux pages féminines et aux romans-nouvelles, tout en ajoutant aux chroniques susceptibles d'intéresser particulièrement les lecteurs masculins.

Voici un aperçu du contenu de ce numéro: 'Témoignage sur une crise ministérielle, par André Lafleche; Tadolouss, hôtel et musée, par Pierre Viviers et Sylvio Brasseur; Les noces de rubis des quatre mariages de 1867, par Louis Lambert; L'Épreuve du bacallauréal, par Henry Bordeaux; Notre place au soleil (étude économique), par Michel Alain; L'apothéose du 17 mai sur le mont Royal, par Pierre Viviers. En plus, le texte du discours de M. Duplessis le 20 mai à Québec, la chronologie, les échos politiques, le cinéma, les pages Amour, Délices, ... et Modes ainsi que les quatre romans-nouvelles suivants: Toute l'histoire dans un sabot, par Clément Marchand; Et pourtant si c'était vrai, par M. Bromberger; Réussite, par Frédéric Bouteil, et La Fausse monnaie, par Pierre Combreuil. En vente au Devoir et dans les dépôts de journaux, 10c. l'exemplaire.

Feuilleton du "Devoir" LA VIE N'EST PAS UN ROMAN par LINE DEBERRE

20. (Suite) La jeune femme se leva, ouvrit la porte. — Oh! je suis confusée, madame Flourey. — Flourey, rectifia la brave femme en posant le pot sur la table. Et puis, on ne dit pas: je suis confusée... mais je suis confuse. — Docile, Mary répéta... sans succès d'ailleurs: — Je sou... sou... Oh! je pouvais pas! — Ca fait rien, allez! Vous en dites plus, en français, que je ne serais capable d'en dire en anglais. Vous avez fait des progrès, du res-

te, depuis dix mois que vous êtes ici. Et Boby? — Boby dort. Il avait joué trop... — Pauvre gosse! J'ai un faible pour lui, moi! Si petit, et déjà sans père. Mais je suis là, à bavarder et à renouveler votre chagrin, au lieu de vous demander si vous avez bien tout ce qu'il vous faut. — Yes, merci beaucoup. Vous renouvelez pas, madame Flourey. M. Selmann était un mari de raison, pas un mari d'amour... Alors, depuis deux ans qu'il a quitté moi pour toujours, je suis un peu consolée. — A votre âge, ce serait mal-

son avis, je suppose? — Si... Il fallait que le époux plaie au baby, d'abord.

— Alors, bougonna Mme Flourey, mécontente, épousez le petit porteur de pneus... Boby l'adore!

Une cascade de rires lui répondit. Quelle était donc drôle, la brave concierge de cette maison louée en petits appartements meublés! Voyait-elle sans rire un pareil mariage? Il était si comique, le petit télégraphiste qui avait toujours une cigarette éteinte au bec, pour faire croire qu'il fumait!

— Entendant sa mère rire, Boby l'imita de confiance et ce rire communicatif gagna Mme Flourey, qui déclara, vaincue: — Vous êtes deux enfants! Pas de sérieux pour un sou, dans cette famille... Et je crois bien que c'est encore Boby qui a le plus de volonté.

Mary approuva. Boby avait hérité l'énergie du père, et il menait sa mère selon son caprice du jour. Il le montra immédiatement: — Va prouner! Mamma, prouner.

(à suivre) Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), éditrice-propritaire. — Georges Pelletier, directeur-gérant.

LA CONSCRIPTION POUR OUTRE-MER

M. King s'engage à poser la question de confiance

"Cette mesure permet au gouvernement d'avoir recours, à sa discrétion, à la conscription pour service outre-mer, si, à son avis, la situation l'exige" — "La décision en sera laissée au cabinet" — Pas de nouveau débat au Parlement, mais vote de confiance

Mesure d'autorisation — L'intérêt national l'exige — La province de Québec — Ce n'est pas une nouvelle politique — Réponse à M. Cardin

TEXTE DU DISCOURS DE M. MACKENZIE KING SUR LE BILL 80

Ottawa, 8. (D.N.C.) — Texte français du discours du premier ministre, M. Mackenzie King, terminant le débat sur la deuxième lecture du bill modifiant la loi sur la mobilisation des ressources nationales...

complir un effort de guerre total et bien équilibré. En soulignant ces faits, je veux en outre faire bien comprendre que, quand il demande, comme il le fait dans ce bill, et sous l'unique réserve de sa responsabilité envers le Parlement, l'entière liberté d'agir conformément à l'idée qu'il se fera des exigences de la situation, le gouvernement ne cède ni à une pression politique ni à une agitation populaire existant dans une partie quelconque du pays.

L'intérêt national l'exige Si le gouvernement demande cette liberté d'action, c'est uniquement parce qu'il estime que, en ce moment extrêmement critique de l'histoire du monde, notre intérêt national exige que le gouvernement possède un tel pouvoir.

Quelques-uns de mes adversaires politiques ont particulièrement cherché à faire croire au public que, en tant que chef du gouvernement, je me suis surtout attaché à des considérations de parti. On prétend que j'ai voulu avant tout maintenir l'unité au sein du parti que je dirige, dans le but de rester à la tête d'un gouvernement de parti. Je ne nie pas que je me sois toujours efforcé de maintenir l'unité au sein du parti qui m'a fait l'honneur de me choisir comme son chef. Je dois cela non seulement au parti mais aussi au pays, étant donné surtout que le groupe de ceux qui m'appuient à la Chambre des communes constitue la base du gouvernement auquel le peuple a confié le soin d'administrer le pays en temps de guerre.

On ne peut assurément pas soutenir que, en demandant par voie de plébiscite d'être libéré de toute obligation découlant d'engagements antérieurs, je me sois attaché à des considérations de parti.

La province de Québec On ne saurait non plus prétendre qu'en présentant au moment où j'ai fait, le bill dont la Chambre est présentée saisie, j'ai voulu, comme certains hon. députés de la gauche et leurs journaux persistent à le dire, apaiser les nombreux partisans que j'ai dans la province de Québec, et dont j'appuie, se plait-on à affirmer, m'est nécessaire pour conserver le pouvoir.

Lors des dernières élections générales, j'ai effectivement obtenu l'adhésion de la province de Québec, car tous les représentants qu'elle a envoyés dans cette Chambre, à l'exception d'un seul, appuyaient mon programme. Il convient tout d'abord que je profite de l'occasion pour rappeler aux honorables députés et à la population du pays que, à part l'appui politique que m'a accordé la province de Québec, j'ai obtenu dans les autres provinces du Canada, une majorité considérable en regard de la représentation fédérale combinée du parti conservateur, de la fédération du Commonwealth coopératif et du parti du Crédit social. De fait, les partisans que compte le gouvernement parmi les représentants des provinces autres que le Québec forment près de la moitié du nombre total des députés à la Chambre des communes. J'ai considéré que le fait d'avoir ainsi obtenu la confiance du peuple canadien en général m'imposait encore davantage l'obligation de veiller à ce que toutes les questions d'importance nationale fussent réglées uniquement dans l'intérêt national. J'ai cru que cela constituait une obligation particulière pour le premier ministre en temps de guerre.

"La plus grande épreuve" Jamais, au cours de ma carrière politique ne suis-je passé par une plus grande épreuve qu'en ce moment, dans la mesure où je me rends compte que la ligne de conduite que le Gouvernement devait, à mon sens, adopter à l'heure actuelle dans l'intérêt national, occasionne une division dans les rangs de mes fidèles partisans. D'autre part, connaissant comme je la connais la situation du Canada dans la crise mondiale, j'aurais cru ne pas avoir agi loyalement envers tous les membres de mon parti et envers mon pays, si je n'avais pas demandé au Parlement à l'heure actuelle les pouvoirs qui, en vertu du bill, devaient être conférés au Gouvernement.

Je ne doute pas cependant que les événements de la guerre justifient amplement la politique que le Gouvernement a suivie jusqu'ici et qu'il suit encore à l'heure actuelle. L'attitude actuelle du Gouvernement est déjà justifiée, je n'en doute pas, aux yeux de l'immense majorité des citoyens canadiens qui ont déjà exprimé l'avis que le Gouvernement ait toute liberté pour faire face aux divers événements de la guerre au fur et à mesure qu'ils pourront surgir. A mon avis, la sagesse de la politique du Gouvernement sera également bien comprise de la plupart, sinon de tous ceux qui n'ont pas voulu ou qui ne veulent pas encore confier au Gouvernement tant de pouvoir discrétionnaire. Les résultats du plébiscite ont montré que, en ce qui

concerne l'application ou le rejet de la conscription pour le service militaire outre-mer, la vaste majorité de la population canadienne est disposée à se fier au jugement du Gouvernement. Le débat se terminait sans qu'il m'ait été permis de dire, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, combien nous apprécions une si grande marque de confiance.

Le plébiscite Il est vrai que le présent bill est la conséquence logique du plébiscite, mais il ne tire pas son origine des résultats du plébiscite. Parce que les résultats du plébiscite ont été regardés par quelques-uns comme un mandat autorisant l'établissement de la conscription pour le service outre-mer, il en est résulté que d'autres ont interprété à faux le sens du bill actuel. Le plébiscite et le bill ont tous deux, en réalité, une même origine. Chacun d'eux a son existence à la politique du gouvernement telle qu'exprimée dans le discours du trône à l'ouverture de la présente session du Parlement. Chacun était une mesure nécessaire, mais seulement une mesure en vue de la réalisation de cette politique.

Voici l'énoncé de cette politique comme on peut le lire dans le discours du trône: "Le gouvernement estime que, à cette époque la plus critique de l'histoire du monde, il devrait, sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement, avoir toute liberté d'agir selon qu'il le jugera utile d'après les nécessités du moment". Le seul cas où le gouvernement n'avait pas pleine liberté d'agir selon qu'il peut le juger utile, c'est par rapport aux méthodes de recruter des hommes pour le service militaire.

La politique du gouvernement n'est pas nouvelle La politique du gouvernement, telle qu'exprimée dans le présent bill, n'est pas nouvelle; elle est identique à celle que renferme le discours du trône, que le Parlement a approuvé en adoptant l'Adresse. Etant donné les engagements antérieurs au sujet du recrutement des hommes pour le service militaire outre-mer, la liberté d'agir nécessaire ne pouvait être obtenue que par deux étapes successives.

La première étape consistait à demander à la population de relever le gouvernement d'une obligation morale résultant d'engagements passés, et l'autre étape, à demander au Parlement de faire disparaître une restriction incorporée dans la loi actuelle. La libération de l'obligation morale a été demandée et obtenue au moyen du plébiscite. Quant à la suppression de la restriction juridique, on demande aujourd'hui au Parlement de l'accorder et l'espère qu'elle sera accordée grâce au présent bill. Mais, bien que la deuxième mesure (le bill dont est maintenant saisie la Chambre) fût la conséquence logique des résultats de la première, savoir le plébiscite, elle ne tire pas son origine de cette mesure, mais de la politique du gouvernement telle qu'elle a été énoncée dans le discours du trône. Cette politique ministérielle énoncée dans le discours du trône n'a pas été adoptée à la suite de pressions politiques ni de clamours populaires quelconques, mais il faut l'attribuer à ce que le gouvernement, vu la tournure de la guerre, en était venu à regarder comme la seule mesure logique à cette époque la plus critique de l'histoire du monde.

Nécessité fait loi En toute sincérité, après avoir vu la situation se modifier de mois en mois et d'année en année depuis le début du présent conflit, et sachant ce qu'elle est actuellement, serions-nous justifiés d'adopter toute autre attitude? Si, après presque trois ans d'hostilités, la tournure de la guerre avait été différente; si, par exemple, l'Allemagne, après avoir subi la plus grande partie de l'Europe, avait été repoussée de quelques-uns, ou même d'un seul, des pays qu'elle a envahis; si l'Allemagne devait maintenant se préoccuper de sa propre défense au lieu de s'employer, comme elle continue à le faire, à conquérir de nouveaux territoires; si le Japon était demeuré en dehors de la guerre, au lieu de défier la puissance des Etats-Unis aussi bien que celle du Commonwealth britannique et des autres Nations unies, on aurait peut-être eu raison de révoquer en doute la nécessité de faire disparaître toute restriction susceptible d'empêcher le gouvernement d'agir en toute liberté, selon son appréciation des exigences de l'heure. Cependant, lorsque c'est le contraire qui est vrai, lorsque la guerre, au lieu d'être limitée à un seul continent, s'étend à tous les continents et à toutes les mers et dans lequel toutes les grandes puissances du monde sont partiellement détruites ou luttent pour leur survie, lorsque la civilisation même est en jeu, le gouvernement n'aurait-il pas été ses responsabilités s'il n'avait pas demandé au Parlement, pendant qu'il en était temps, de lui accorder les pouvoirs les plus vastes afin qu'il pût faire face à toutes les situations?

Un gouvernement est responsable non seulement des actes qu'il pose, mais de ceux qu'il néglige de poser.

Le parlement, il me semble, a une responsabilité semblable lorsque le gouvernement lui demande de l'aider à assurer la défaite de l'ennemi, et, partant, la sécurité de la nation, sinon son existence même.

M. King répond à M. Cardin Le 11 juin, l'ancien ministre des Travaux publics, s'élevant contre la présentation du projet de loi à l'heure actuelle, s'écriait, comme en fait foi le compte rendu à la page 3665: "Au nom du ciel, à quoi bon avoir un principe qui reste lettre morte dans nos statuts?"

Mon honorable ami, en posant pareille question, ne songeait-il qu'à l'application de la conscription pour le service outre-mer. Un aspect très important du projet de loi lui a échappé entièrement. La présente mesure vise à faire disparaître la restriction relative au service militaire obligatoire en dehors du Canada et de ses eaux territoriales. Elle ne fera pas seulement disparaître la restriction relative au service obligatoire pour outre-mer; elle supprimera également cette restriction dans le cas du service obligatoire pour d'autres parties de cet hémisphère. Pour ce qui est du service en d'autres parties de l'Amérique du Nord et des îles avoisinantes, l'amendement de la loi de mobilisation ne restera aucunement, une fois qu'il aura été adopté, "lettre morte dans nos statuts".

Défense des Etats-Unis et du Canada D'un moment à l'autre, il peut devenir urgent de l'appliquer. Les événements récents tout autant qu'un coup d'œil sur la mappemonde, suffisent à nous démontrer qu'au point de vue tactique la défense de nos côtes orientales et occidentales est inséparablement liée à la défense des territoires voisins des Etats-Unis. Nous avons reconnu le début des hostilités que la même observation s'applique à Terre-Neuve et au Labrador. Pour consolider nos propres défenses immédiates, il sera nécessaire d'étendre la portée du service obligatoire aux territoires précités. Si cette hémisphère devait être témoin de combats sur une échelle considérable, le mouvement de ces troupes entre le Canada et les territoires avoisinants ne saurait souffrir aucune restriction.

J'ai dit, il est vrai, avant la tenue du plébiscite, que le Gouvernement en cas d'urgence, autoriserait la chose par décret en vertu de la loi des mesures de guerre, et qu'il modifierait la loi de mobilisation. Mais c'est là certes une méthode indésirable lorsque le Parlement a le temps d'accorder d'avance au Gouvernement l'autorité voulue. En outre, le Gouvernement a également le pouvoir d'employer la même méthode dans le cas du service militaire outre-mer. C'est parce qu'il se rend parfaitement compte qu'il est responsable envers le Parlement, que le Gouvernement lui demande, dans un cas comme dans l'autre, de lui accorder l'autorité voulue.

Les quatre arguments contre le bill Le débat a révélé que l'opposition au présent bill se fonde dans l'ensemble sur quatre raisons principales. Il peut en exister d'autres, mais aucun discours ne les a fait particulièrement valoir. Les deux premières de ces raisons sont présentées par les deux groupes extrêmes d'opposition à la mesure. Il y a d'un côté ceux qui soutiennent qu'elle ne va pas assez loin. De l'autre se trouvent ceux qui prétendent qu'elle va trop loin. Les partisans du premier groupe de ces extrémistes voudraient voir appliquer immédiatement le principe de la conscription au service outre-mer, sans égard à la nécessité réelle ou non de la contrainte pour assurer l'entraînement indispensable et sans égard non plus aux conséquences préjudiciables possibles de l'application sans nécessité de la conscription pour le service outre-mer. Les partisans de l'autre extrême refusent d'approuver l'application du principe de la conscription pour le service outre-mer, sans égard à la nécessité réelle ou non de la contrainte et sans égard aux conséquences qu'elles puissent être.

En ce qui concerne ces derniers partisans extrémistes, je désire faire une distinction marquée entre les honorables députés qui favorisent la politique ministérielle d'un effort total de guerre mais qui croient honnêtement et sincèrement que la conscription pour le service outre-mer n'accroîtra pas notre effort total et pourrait même lui être préjudiciable, et les autres, heureusement peu nombreux, qui ont indiqué clairement, non seulement par leur attitude au cours du présent débat mais aussi dans le passé, qu'ils sont disposés à voir le Canada risquer la défaite plutôt que d'accepter la conscription pour le service outre-mer.

En 1937, en 1938 et en 1939, quelques-uns de ces honorables députés se sont opposés aux préparatifs militaires en vue de la défense du Canada parce qu'ils jugeaient, si j'interprète bien leurs paroles, que le Canada ne courait aucun danger. Ils sont encore disposés à fermer les yeux sur les desseins de l'ennemi et à méconnaître sa puissance, malgré l'évidence croissante de son dessein de conquête mondiale et malgré le succès persistant de

ses armes. Ils sont prêts à laisser à d'autres le soin d'accomplir pour le Canada, pour leurs foyers et leurs familles ce qu'ils ne veulent pas faire non seulement pour les autres mais même pour leur propre pays et pour eux-mêmes. Ils refusent de voir la nécessité d'assurer la destruction de l'ennemi aussi rapidement que possible et aussi loin que possible du Canada. Ils sont disposés à risquer de faire subir au Canada le sort de ces pays qui, en si grand nombre, ont déjà connu les terribles de l'invasion et de la conquête par un ennemi acharné et implacable.

Le cas de l'Australie Les honorables députés qui refusent ainsi de jeter leurs regards au-delà du Canada ont maintes fois cité l'Australie en exemple, ce pays qui, dès le début de la guerre, a envoyé des troupes outre-mer et qui a été forcé depuis de rappeler quelques effectifs pour sa propre défense. Mais pourquoi l'Australie a-t-elle envoyé ses troupes outre-mer si ce n'est qu'elle reconnaissait le besoin d'une défense collective? Pourquoi, je le demande, les Etats-Unis se sont-ils montrés si disposés à envoyer des forces militaires et navales en Australie au moment du besoin? N'était-ce pas que les Etats-Unis se sont rendus compte qu'il y avait de quoi s'inquiéter en ce qui concerne le respect et le secours des autres nations en envoyant ses forces armées outre-mer contre l'ennemi commun?

La conscription et la politique Je tiens ici à protester également contre la fausse interprétation que persistent à donner de la position du Canada nombre de ceux qui représentent l'autre extrême d'opinion. Certains honorables députés ont affirmé et les journaux ont continué à déclarer que le gouvernement ne répugne à l'envoi de troupes outre-mer, si l'ennemi ne restera aucunement, une fois que le Canada n'a pas eu l'occasion de recourir à la conscription pour le service outre-mer, qu'il ne se fait aucun envoi de troupes canadiennes outre-mer. De telles affirmations ne s'inspirent que de motifs d'intérêt politique, car ces gens savent parfaitement bien que cela n'est pas vrai et crée une fausse impression. Mais quel en est le résultat? On crée également de fausses impressions à l'étranger. Cela est excessivement dommageable au pays et comporte une injustice grave à l'égard de l'admirable armée canadienne outre-mer. Personne ne saurait s'opposer à ce que ceux qui croient sincèrement que l'effort de guerre du pays s'en trouverait favorisé préconisent honnêtement la conscription. Mais le meilleur moyen de préconiser la conscription n'est sûrement pas de discréditer l'armée canadienne et de créer l'impression que le Canada n'envoie pas de soldats outre-mer parce que ceux qui, régulièrement, s'y rendent ont offert volontairement leurs services.

Pour des raisons opposées, les tenants de ces deux opinions extrêmes contribuent à créer l'impression absolument fautive que le Canada n'envoie pas ou ne veut pas envoyer d'hommes rencontrer et vaincre l'ennemi outre-mer. Points de vue inconciliables Pour des fins politiques, ces deux groupes sont prêts à discréditer leur pays aux yeux du monde. Ces deux points de vue sont à jamais irréconciliables. Le présent débat doit avoir prouvé à l'un comme à l'autre groupe que l'adoption de leur point de vue ne pourrait qu'affaiblir, sinon détruire, l'unité nationale que chacun désire voir maintenue. Elle aurait également un effet désastreux sur la poursuite d'un effort de guerre efficace.

Si la Chambre devait, pour des raisons de nécessité nationale ou autres, se rendre à l'une de ces opinions, maints honorables députés se trouveraient dans une situation très embarrassante. Mais ces mêmes honorables députés se réservent probablement et je crois même sûrement, des embarras, tant qu'ils refusent d'appuyer cette mesure qui évite les extrêmes et qui, en temps de guerre, est la seule qui puisse nous faire espérer le maintien de l'unité nationale. Cette unité nationale, je le crois, si les honorables députés accordent au Gouvernement chargé de la poursuite de l'effort de guerre du Canada cet appui qu'il lui est indispensable d'obtenir du Parlement s'il veut véritablement s'acquitter de ses lourdes responsabilités dans le meilleur intérêt de la nation.

Il n'est pas d'autre solution Si quelqu'un peut m'exposer une méthode de régler cette difficile question du service outre-mer mieux en rapport avec les intérêts de la nation que celle qui a formulée le gouvernement et qui peut se résumer en ces mots: "Pas nécessairement la conscription, mais la conscription si nécessaire", je serai le premier à inviter qu'on s'y rallie. Mais rien de ce genre ne nous a été exposé au cours du présent débat. Il ne se trouve pas non plus, je le crois, de formule plus heureuse. Le cours de la guerre et les opinions exprimées en cette enceinte depuis le début de cette discussion me semblent avoir prouvé sans conteste possible que, étant donné toutes les circonstances, la méthode proposée est la seule qui soit rationnelle.

Nous n'en sommes pas à des discussions théoriques sur des principes de gouvernement ou de guerre, où chacun peut différer d'opinion sans danger grave pour soi-même et pour les autres. Nous sommes en face de réalités incontestables qu'il nous faut envisager. Il faut, d'un commun accord, y mettre un maximum de bonne volonté si nous ne voulons pas qu'au cours de ce tant du Canada que de nos alliés.

Parlant de ce point de vue, je demande à tous les honorables députés, qu'elle qu'ait pu être leur attitude passée sur la mesure à l'étude, de bien songer à leurs responsabilités envers leurs circonscriptions et le pays tout entier.

La conscription de la richesse J'ai dit qu'on s'était opposé à la présente mesure pour quatre raisons, et je me suis arrêté à deux d'entre elles. Les deux autres ne sont pas fondamentalement irréconciliables avec la politique du gouvernement qui veut "non pas nécessairement la conscription, mais la conscription si nécessaire" pour le service outre-mer. Pour que la mesure devienne acceptable, il faudrait y ajouter certaines dispositions. Certains voudraient, par exemple, que la conscription des hommes pour le service outre-mer fût nécessairement accompagnée de ce qu'on a appelé "la conscription des biens". Ils soutiennent que les deux doivent aller de pair. Si j'ai bien saisi, tel est le sens de l'amendement proposé par le chef de la Fédération du Commonwealth coopératif.

Que le chef de la Fédération du Commonwealth coopératif, ainsi que ceux qui partagent des opinions analogues, me permettent de leur rappeler que le pouvoir de conscrire la richesse dans la mesure et au moment jugés nécessaires et opportuns existe déjà aux termes de la loi que le gouvernement demande à la Chambre de modifier en amplifiant et non en limitant l'application. Le pouvoir de conscrire la richesse demeure illimité.

Le gouvernement en a déjà le pouvoir Il n'y a pas d'autres restrictions à l'exercice de ce pouvoir que celles que le Gouvernement peut juger à propos d'apporter. Le projet de loi, comme je l'ai fait remarquer, est une mesure d'autorisation, et en ce qui concerne la conscription de la richesse et la conscription des hommes, il restera une mesure d'autorisation, s'il est adopté. Sous ces deux rapports le Gouvernement sera libre d'exercer sa discrétion selon que les besoins de la guerre l'exigeront.

Je sais qu'il n'est pas nécessaire de rappeler aux honorables députés que lors de la deuxième lecture d'un bill la Chambre est appelée à se prononcer sur le principe de la mesure. Il ne s'agit pas d'ajouter ou de retrancher quoi que ce soit à ses dispositions. Ce sont là des questions à étudier lors de l'examen en comité. Tout ce qui est du principe le Gouvernement veut obtenir, au moyen de ce bill, liberté complète d'action, comme l'a laissé entendre le chef de la fédération du Commonwealth coopératif, sous la réserve de sa responsabilité au Parlement, quant à l'application de la conscription n'importe où. En restreignant de quelque façon l'exercice des pouvoirs du Gouvernement, autrement que du point de vue de sa responsabilité envers le Parlement, on détruit entièrement la liberté d'action de l'administration, qui est le principe fondamental de la présente mesure.

Le budget de cette année en est une preuve Si le budget de cette année n'est pas de nature à convaincre les honorables députés et les Canadiens en général que le gouvernement est prêt à conscrire toute la richesse nécessaire pour répartir le fardeau de l'effort de guerre aussi équitablement que possible, il est assez difficile d'imaginer quelles autres assurances on tiendrait pour suffire à nos besoins. Je passe maintenant au dernier motif que certains ont invoqué pour ne pas appuyer le bill, et que d'autres allèguent pour justifier leur hésitation à l'appuyer tant que le gouvernement n'aura pas mieux fait connaître ses intentions exactes.

Des deux côtés de la Chambre, on a formulé des objections fondées sur le fait que, l'on pourrait recourir à la conscription pour le service outre-mer à une date ultérieure, sans consulter de nouveau le parlement. Cependant, lorsque certains honorables députés parlent de soumettre de nouveau cette question au parlement, d'autres semblent désirer une certaine chose; et d'autres, tout à fait le contraire.

Tous conviennent qu'en adoptant le bill à l'étude la Chambre autoriserait le gouvernement à appliquer la conscription pour le service en dehors du Canada, au moment et dans la mesure où le gouvernement jugera la chose nécessaire et opportune. D'aucuns ont d'avis que le gouvernement, s'il décidait que la conscription pour le service outre-mer est nécessaire et opportune, devrait annoncer sa décision au parlement avant de prendre les mesures requises, et, à ce moment, définir les termes et conditions de ce service au moyen d'une autre mesure législative, ou du moins autoriser un deuxième débat sur la question de son application immédiate.

D'autres ne veulent pas d'une deuxième discussion, encore moins d'un autre projet de loi, mais soutiennent que la reconnaissance du principe de la conscription pour le service en dehors du Canada, au moment et dans la mesure où le gouvernement jugera la chose nécessaire et opportune, est la seule mesure possible après en être arrivé à une décision, le communiquer au Parlement, et qu'avant de l'exécuter il devrait fournir l'occasion aux honorables députés d'exprimer leurs opinions à ce sujet.

Il n'y aura plus de débat sur la conscription J'affirme aussi catégoriquement que je le peux, que pour aucune raison l'autorisation d'un deuxième débat sur la conscription. En exposant les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas procédé par étapes, lorsqu'il s'est agi de faire disparaître les restrictions dans la loi sur la mobilisation

relativement au service en dehors du Canada, j'ai dit qu'une telle ligne de conduite ne répondrait pas aux fins du plébiscite qui étaient énoncées dans le discours du trône, et dont l'un était d'accorder complète liberté d'action au gouvernement, sous la seule réserve de sa responsabilité constitutionnelle au Parlement.

Cependant, j'ai donné une autre et très importante raison. J'ai dit que la modification de la loi nécessiterait un débat dans les deux Chambres du Parlement, — et de plus un débat qui porterait inévitablement sur la conscription, que ce serait recommencer toute la même discussion. Au cours d'observations que j'ai faites sur cette question, le 10 juin, j'ai dit: "Les discussions inutiles et les débats prolongés au Parlement en une heure ou le pays affronte des périls toujours plus menaçants, ne serviraient qu'à présenter sous un mauvais jour l'effort de guerre canadien tant aux yeux de notre population qu'à ceux des peuples étrangers. Sans compter que la dignité du Parlement souffrirait".

Voilà une des raisons pour lesquelles le Gouvernement s'est montré disposé à permettre aux honorables députés, lors de la deuxième lecture de ce projet de loi, de discuter avec la plus grande latitude, sous tous ses aspects et à tous les points de vue, la question de conscription pour le service outre-mer et n'a cherché d'aucune manière à abréger le débat. Il ne serait pas raisonnable de croire que pareille occasion pourrait être fournie en tout autre temps.

Si, plus tard, il devenait nécessaire, de l'avis du cabinet, d'imposer la conscription pour le service au-delà des mers, cette mesure, devons-nous présumer, aurait pour objet de faire face à une situation qui ne permettrait que bien peu de discussion. Un débat sur cette question donnerait lieu à des retards à un moment où le service constituerait un élément vital. Sachant qu'en sera probablement ainsi, si le gouvernement avait cherché à renvoyer le débat sur la conscription pour le service outre-mer à l'heure de nécessité urgente, les honorables députés auraient fort bien pu se plaindre, prétendant n'être pas traités sur une question aussi controversable, avec tous les égards auxquels ont droit les représentants d'un peuple. On aurait pu dire alors qu'on leur faisait attendre.

Une autre raison demandait que le débat sur la conscription pour le service outre-mer eût lieu lors de l'étude du présent bill plutôt qu'au moment, — si jamais la situation l'exige — où le gouvernement pourra en être venu à la décision qu'il est nécessaire d'imposer la conscription pour le service militaire outre-mer. C'est qu'alors certaines circonstances d'ordre militaire empêcheraient presque certainement l'exposé au cours d'un débat public, des facteurs sur lesquels le gouvernement aurait fondé sa décision.

Cette décision du Gouvernement, en l'occurrence, se fondera nécessairement, dans une très large mesure, sur des renseignements d'ordre militaire, on ne peut plus secrets. Rien n'est plus important pour le mouvement des troupes en temps de guerre que d'entourer de la plus grande discrétion tout ce qui se rapporte à ces opérations. Ajoutons qu'il ne faut pas tenir compte seulement de la situation du Canada ni des questions qui l'intéressent uniquement, mais aussi de l'usage défavorable pour nous que peut faire l'ennemi des renseignements ainsi dévoilés et de la répercussion plus ou moins profonde que les questions d'ordre militaire ainsi communiquées peuvent avoir sur la situation de chacune des Nations Unies.

Le gouvernement décidera On a assez clairement établi, je crois, du moins dans la mesure où il s'agit de la présente administration, que les autorités militaires ne seront pas les seules à prendre une décision concernant la conscription pour le service militaire au-delà des mers, mais que toute mesure de ce genre devra être autorisée par le gouvernement en conseil. En d'autres termes, la décision en sera laissée au cabinet qui, naturellement, est toujours responsable au Parlement.

J'ai aussi donné aux honorables députés l'assurance qu'en prenant une telle décision, le cabinet tiendra compte de tous les facteurs qui se rapportent à cette question. Lorsque j'ai exposé à la Chambre le but du plébiscite, j'ai dit, ainsi qu'on le verra à la page 943 du *Handbook* non révisé, séance du 25 février 1942: "Ce que nous ferons à une époque déterminée sera commandé par ce que nous paraîtra alors nécessaire et opportun; nous suivrons la ligne de conduite la plus efficace quant à notre effort de guerre. Mais nous ne

(Suite à la page sept.)

M. King s'engage à poser la question de confiance

(suite de la page six)

prendrons pas cette décision en tenant compte d'un seul facteur. Nous la prendrons en tenant compte de toutes les circonstances qui existent au moment où la responsabilité d'établir une politique ou de modifier une politique paraîtra s'imposer.

Et plus loin: "Le gouvernement fera ce qui lui semblera pousser à son plus haut point notre effort de guerre, en tenant pleinement compte des circonstances."

J'ajoutais: "Quand je dis 'en tenant pleinement compte des circonstances', je songe aux conditions qui pourront exister relativement à la guerre sur différents théâtres du conflit et à celles qui pourront exister au Canada."

Je ferais peut-être bien de rappeler aux honorables députés que ces déclarations remontent au 25 février de cette année. Il en a souvent été question au cours de la campagne sur le plébiscite, lorsqu'il s'est agi de préciser son objectif et d'exposer la manière dont le gouvernement entendait exercer son autorité, si on lui donnait toute liberté d'action. On ne saurait donc soutenir que la politique du cabinet, telle qu'elle se traduit dans le projet de loi à l'étude, n'était pas bien connue du Parlement et du peuple avant et pendant la tenue du plébiscite.

Pour ce qui est des mesures opportunes susceptibles d'être prises par le gouvernement, il me semble, ainsi que je l'ai dit en ouvrant ce débat, qu'il faut nécessairement faire entrer en ligne de compte le degré de confiance que le parlement et le peuple éprouvent à l'égard du régime auquel incombe le devoir de poursuivre la guerre. Cela ne constitue pas une raison d'écarter un second débat sur la question de la conscription. Il y a là cependant pour le gouvernement qui en est venu à la conclusion qu'une situation exige une certaine ligne de conduite, une certaine manière de faire, les volontés de la majorité du monde de saisir la première occasion qui se présente de s'assurer qu'il jouit de la confiance du parlement et qu'il peut compter sans réserve sur l'appui du parlement pour donner suite à la décision prise. Cela est d'autant plus nécessaire que des opinions nettement divergentes se sont déjà exprimées, tant dans le pays que dans l'enceinte parlementaire sur l'appropriation de l'investissement du cabinet de pouvoirs discrétionnaires, et qu'il y a lieu de prévoir que des divergences subsisteront touchant la sagesse de la décision.

Débat et vote de confiance

Un second débat sur la conscription est une chose. Autre chose tout à fait est un vote de confiance dans le régime avant que celui-ci entreprenne de donner suite à une certaine ligne de conduite.

Le gouvernement soucieux de faire son devoir dans la poursuite d'une guerre ne peut en aucun temps se permettre de rester dans l'incertitude quand à la suffisance de l'appui du Parlement, et moins que jamais à l'heure du péril. Le chef d'un gouvernement doit d'autant plus compter sur le soutien du Parlement qu'il croit pouvoir entretenir le moindre doute sur la mesure de l'appui auquel il peut s'attendre de la part de la Chambre des communes.

Les discours du trône renferment ce qui suit: le gouvernement estime que, à cette époque la plus critique de l'histoire du monde, il devrait, sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement et sans égard pour tout engagement antérieur, jouir d'une complète liberté d'agir selon qu'il le jugera utile d'après les nécessités du moment. Quant à l'importance qu'il convient d'attacher aux mots "sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement" qui se trouvent dans les discours du trône, il peut exister des divergences d'opinion. La responsabilité du ministre envers le Parlement reste la même, que ces mots se trouvent là ou non.

Il semble bien, toutefois, que leur présence dans ce discours leur prête un sens particulier.

Le respect envers le Parlement

Chacun des honorables députés devra nécessairement décider de lui-même quelle importance il convient d'attacher à la portée de ces mots. Pour ma part, — et sur ce point je ne parle qu'en mon propre nom, — à la lumière de mes opinions et de celles que j'ai toujours eues au sujet de la responsabilité de l'exécutif à l'égard du Parlement, je ne crois pas que cette Chambre des communes aurait le sentiment d'avoir reçu le degré de confiance auquel elle a droit d'attendre du ministre si, dans une question de pareille importance pour le pays tout entier, le gouvernement allait agir avant d'avoir communiqué à la Chambre une décision si grosse de sens.

Bien que l'administration aura pleine liberté d'agir comme elle l'entend, si le bill à l'étude est adopté, j'imagine ce que diraient certains honorables députés de l'autre côté de la Chambre, voire même nombre d'honorables députés de ce côté-ci, s'il m'arrivait, alors que le Parlement siège encore et avant de mettre la députation au courant de la décision du gouvernement, de signer un décret du conseil rendant exécutoire la conscription pour le service outre-mer et, immédiatement après, je venais annoncer à la Chambre la décision qu'aurait déjà prise le gouvernement.

S'il devient nécessaire d'envoyer comme renforts outre-mer les hommes appelés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, il convient de le faire d'une manière aussi franche et ouverte que possible. A moins qu'on ne laisse bien entendre que le Parlement en sera averti d'avance, il surgira journellement d'innombrables soupçons et il se colportera des oui-dire de toutes sortes.

Le 7 avril, dans un discours que j'ai fait pour inaugurer la campagne sur le plébiscite j'ai exposé bien clairement que le public avait le droit d'être mis au courant de la

décision du Gouvernement avant que cette mesure soit appliquée. Voici ce que j'ai dit à ce sujet au cours d'une émission sur l'ensemble du réseau national:

"Le peuple canadien n'hésitera pas à faire tout ce qu'il juge nécessaire pour la sauvegarde de sa liberté. Il n'hésitera sûrement pas à prendre toutes les mesures voulues pour préserver son existence nationale, mais avant d'agir, il tiendra à savoir, comme c'est son droit, qu'il y a lieu d'agir, et ce d'autant plus, parce qu'il est question d'une mesure qui a déjà été cause de violentes controverses et source de désunion."

Il y aura vote de confiance sur la conscription

J'ai donc l'intention, si le Gouvernement décide un jour qu'il est nécessaire d'envoyer des hommes outre-mer qui n'ont pas offert de servir partout, et si je suis à la tête de l'administration alors, de demander à mes collègues de se rallier à moi pour informer immédiatement le Parlement de la décision du Gouvernement. Si le Parlement n'est pas en session à ce moment-là, je ferai tout en mon pouvoir pour qu'il soit mis au courant de cette décision le plus tôt possible après que nous l'aurons prise. Je compte bien, en même temps, voir à ce que, avant que l'administration n'assume la nouvelle responsabilité de donner suite à la décision, les honorables membres de la Chambre aient l'occasion, non pas d'entreprendre un deuxième débat sur la question de la conscription, mais de manifester leur approbation ou leur désapprobation du geste du gouvernement.

Une autre promesse remplie

On conviendra, je crois, qu'en adoptant cette ligne de conduite, je réalise une autre promesse faite au Parlement le 25 février quand j'ai dit: "Si les volontés viennent à manquer et si d'autres moyens de recrutement s'imposent absolument, nous prendrons une décision, nous la présenterons au Parlement et inviterons ce dernier à juger la question au fond". Le débat sur le fond de la question de conscription s'est fait, de toute nécessité, au sujet du présent bill. Ce qui sera important à l'avenir, c'est que la décision du gouvernement soit immédiatement présentée au Parlement, et que le gouvernement soit prêt à risquer son existence relativement à cette décision.

On dira peut-être qu'une telle ligne de conduite comportera du délai, qu'il faut agir tout de suite. On dira avec raison que si l'intervention n'était pas urgente, le gouvernement n'aurait pas pris cette décision. Une telle objection serait fondée si le gouvernement permettait d'entreprendre un second débat sur la question de la conscription. Cela ne dérange en rien, cependant, la méthode que nous avons l'intention d'adopter.

Si le Gouvernement conclut à la nécessité d'imposer la conscription pour le service outre-mer, il peut sans délai mettre sa décision en oeuvre. Et à moins d'indiquer que la Chambre des communes ait retiré sa confiance au ministre, il n'y aurait aucun délai.

Réponse à des objections

Et même si le Parlement ne siège pas, on peut réunir les Chambres en quelques jours. Grâce à la pratique adoptée durant la guerre d'ajourner plutôt que de proroger la session, on pourrait se dispenser des formalités de la rentrée. On n'aurait pas à adopter de nouvelles mesures. Il suffirait d'exprimer sous une forme ou sous une autre la confiance continue que l'on a au gou-

vernement. Il est à peu près impossible d'imaginer une situation où le passage d'une semaine puisse nuire à l'envoi de renforts outre-mer puisque l'on pourrait prendre les dispositions à cette fin en même temps que s'effectue la rentrée des Chambres. Comme l'a mentionné lui-même l'ex-ministre des Travaux publics le 11 juin (voir le *Hansard*, page 3665): "Ce n'est pas en une semaine que l'on enverra les conscrits outre-mer... Bien n'empêcherait le gouvernement de préparer les rouages dès l'instant où il déciderait de recourir à la conscription." Il faudrait naturellement écarter les délibérations. Conformément aux précédents établis à Westminster, j'estime qu'il conviendrait d'affecter tout au plus un temps très court au débat et au besoin, d'appliquer à cette fin le règlement de la Chambre touchant la limitation des discours.

Mais, si rigoureusement que l'on ait à restreindre la durée des délibérations, chaque membre aura par son vote l'occasion d'exprimer sa confiance ou son manque de confiance au gouvernement. Point n'est besoin, en effet, de débattre la question.

On se rappellera que l'on a procédé de la même façon lors de la déclaration de la guerre. Le parlement s'est réuni en moins de sept jours. Le gouvernement lui a laissé entendre que le vote sur l'adresse serait considéré soit comme une approbation, soit comme une condamnation de sa politique. Le débat a duré deux jours. Dès que le vote eût été pris, on adopta les mesures voulues pour proclamer l'existence de l'état de guerre. Ainsi qu'un honorable député l'a fait observer: "Il n'y eut ni délai ni perte de temps, et cependant la suprématie du parlement fut maintenue".

L'exemple de l'Angleterre

La Chambre des communes anglaises a eu à débattre la semaine dernière une motion de non confiance dans le gouvernement. Cette motion était le fruit des critiques formulées à l'adresse de M. Churchill, le blâmant de ne pas vouloir se départir du portefeuille de la défense, qu'il détiend en sus du poste de premier ministre. Le débat fut l'objet d'une limite de temps précise. En moins de deux jours, les honorables députés ont eu amplement l'occasion d'exprimer leurs vues.

Vote de non-confiance

Quant aux moyens par lesquels la Chambre pourrait, en ce qui concerne la décision du gouvernement, exprimer sa confiance ou son manque de confiance en l'administration, les honorables députés savent très bien qu'un honorable membre peut toujours proposer un vote de non-confiance à la suite d'une motion appelant la Chambre à se former en comité des subsides. Si le gouvernement jugeait opportun d'user de ce moyen pour s'assurer de l'opinion de la Chambre, il y aurait recours. S'il n'y avait pas de crédits à soumettre à l'examen de la Chambre à ce moment-là, le gouvernement n'aurait qu'à présenter un crédit supplémentaire spécial et proposer immédiatement après que la Chambre se forme en comité des subsides. Tout honorable député qui le désire pourrait alors proposer un vote de non confiance.

Comme à Westminster

Mais il existe une façon de procéder encore plus directe. C'est celle qu'a suivie le parlement de Westminster en janvier dernier, après le retour de M. Churchill de son précédent voyage aux États-Unis et au Canada. Le 27 janvier, M. Churchill signifiait à la Chambre des communes son désir d'être appuyé par un vote de confiance. Le lendemain, M. Attlee proposait: "Que les procédures découlant de la motion relative à la confiance dans le gouvernement de Sa Majesté soient soustraites, à la présente séance, aux dispositions du Règlement (Séances de la Chambre)".

La motion fut adoptée.

M. Attlee proposa ensuite: "Que cette Chambre a confiance dans le gouvernement de Sa Majesté et l'aidera de son mieux à la poursuite énergique de la guerre."

Le débat eut lieu les 28 et 29 janvier. Au terme de la séance du 29, la Chambre se prononça ainsi qu'il suit: 464 oui contre 1 non.

Les honorables députés trouveront intéressante, j'en suis sûr, la déclaration formulée par monsieur Churchill sur l'importance et la portée du vote qu'il demandait à la Chambre des communes. Voici ce qu'il disait le 27 janvier: "Il surgit périodiquement dans l'existence de tout gouvernement des situations qu'il importe de tirer au clair..."

Depuis mon retour au pays, je suis arrivé à la conclusion qu'il me faut solliciter l'appui d'un vote de confiance de la Chambre des communes. Procédure tout à fait normale, constitutionnelle et démocratique. On a demandé un débat sur la guerre. J'y ai pourvu le plus complètement et le plus librement possible pour trois jours entiers. La députation aura toute liberté d'exprimer ses vues sur le compte de l'administration, sur la composition du cabinet ou sur certains des ministres en particulier, sous l'unique réserve que la Chambre a toujours si soigneusement observée relativement aux secrets militaires.

Peut-il exister plus grande liberté? Peut-on donner une plus belle expression à l'idéal démocratique? Il y a peu de pays dont les institutions soient assez robustes pour permettre pareille chose alors qu'ils se battent pour leur survivance. Je ne saurais, pour l'instant, faire connaître comment on procédera si le gouvernement en arrive à la conclusion que la conscription pour le service outre-mer s'impose. Cela dépendra forcément des circonstances. Sur une question qui se rattache à une décision qu'il appartiendra au cabinet de prendre et qui tient de si près à la confiance que d'autres peuvent avoir dans mon jugement et ma fidélité, il va sans dire que je ne puis exprimer que mes propres vues. Personne ne peut prédire la tournure que prendra la guerre ni ce qui peut survenir du jour au lendemain chez nous ou ailleurs. Le débat fut l'objet d'une limite de temps précise. En moins de deux jours, les honorables députés ont eu amplement l'occasion d'exprimer leurs vues.

Je ne saurais, pour l'instant, faire connaître comment on procédera si le gouvernement en arrive à la conclusion que la conscription pour le service outre-mer s'impose. Cela dépendra forcément des circonstances. Sur une question qui se rattache à une décision qu'il appartiendra au cabinet de prendre et qui tient de si près à la confiance que d'autres peuvent avoir dans mon jugement et ma fidélité, il va sans dire que je ne puis exprimer que mes propres vues. Personne ne peut prédire la tournure que prendra la guerre ni ce qui peut survenir du jour au lendemain chez nous ou ailleurs. Le débat fut l'objet d'une limite de temps précise. En moins de deux jours, les honorables députés ont eu amplement l'occasion d'exprimer leurs vues.

Je ne saurais, pour l'instant, faire connaître comment on procédera si le gouvernement en arrive à la conclusion que la conscription pour le service outre-mer s'impose. Cela dépendra forcément des circonstances. Sur une question qui se rattache à une décision qu'il appartiendra au cabinet de prendre et qui tient de si près à la confiance que d'autres peuvent avoir dans mon jugement et ma fidélité, il va sans dire que je ne puis exprimer que mes propres vues. Personne ne peut prédire la tournure que prendra la guerre ni ce qui peut survenir du jour au lendemain chez nous ou ailleurs. Le débat fut l'objet d'une limite de temps précise. En moins de deux jours, les honorables députés ont eu amplement l'occasion d'exprimer leurs vues.

Je ne saurais, pour l'instant, faire connaître comment on procédera si le gouvernement en arrive à la conclusion que la conscription pour le service outre-mer s'impose. Cela dépendra forcément des circonstances. Sur une question qui se rattache à une décision qu'il appartiendra au cabinet de prendre et qui tient de si près à la confiance que d'autres peuvent avoir dans mon jugement et ma fidélité, il va sans dire que je ne puis exprimer que mes propres vues. Personne ne peut prédire la tournure que prendra la guerre ni ce qui peut survenir du jour au lendemain chez nous ou ailleurs. Le débat fut l'objet d'une limite de temps précise. En moins de deux jours, les honorables députés ont eu amplement l'occasion d'exprimer leurs vues.

Je ne saurais, pour l'instant, faire connaître comment on procédera si le gouvernement en arrive à la conclusion que la conscription pour le service outre-mer s'impose. Cela dépendra forcément des circonstances. Sur une question qui se rattache à une décision qu'il appartiendra au cabinet de prendre et qui tient de si près à la confiance que d'autres peuvent avoir dans mon jugement et ma fidélité, il va sans dire que je ne puis exprimer que mes propres vues. Personne ne peut prédire la tournure que prendra la guerre ni ce qui peut survenir du jour au lendemain chez nous ou ailleurs. Le débat fut l'objet d'une limite de temps précise. En moins de deux jours, les honorables députés ont eu amplement l'occasion d'exprimer leurs vues.

tre certains aspects de son administration avait atteint un tel point qu'il avait besoin d'une réaffirmation de l'appui de ceux qui, au sein du Parlement, l'avaient investi du pouvoir. Je suis d'avis que, dans un pays démocratique, le chef d'un gouvernement chargé de lourdes responsabilités éprouve en tout temps le besoin d'une telle réaffirmation de confiance, surtout à la veille d'assumer de nouvelles responsabilités.

Je crois que M. Churchill songeait beaucoup à ce sentiment lorsque, en répondant à ses censeurs à la Chambre des communes à Westminster, mardi dernier, il déclara: "On n'a rien négligé en vue d'affaiblir la confiance du peuple en son gouvernement..." et un peu plus loin, parlant de lui-même en sa qualité de premier ministre, il ajoutait: "Et ensuite pour le rabaisser dans sa propre estime, au su et vu de la nation si possible."

Mais il existe une autre raison pour laquelle M. Churchill a senti périodiquement le besoin d'étayer sa politique d'un vote de confiance de la part de ses collègues de la Chambre des communes. La responsabilité parlementaire est double. La députation, aussi bien que les ministres, a ses responsabilités. M. Churchill a jugé que le peuple du Royaume-Uni avait le droit de connaître l'attitude de ses représentants et de savoir dans quelle mesure ils étaient prêts à appuyer l'administration dans l'accomplissement de sa tâche essentielle de faire la guerre. Il estimait aussi que la population anglaise avait le droit de savoir quel appui le gouvernement se voyait refuser, et les raisons de ce refus. Remarqués qu'il a, mon sens, s'appliquent généralement, en ce temps de guerre, au Parlement et au public canadien.

En terminant je tiens à répéter ces paroles que j'adressais au pays, le 7 avril, en l'exhortant à donner un vote affirmatif sur le plébiscite: "Le Canada ne pouvait rester à l'écart".

Le Canada ne pouvait rester à l'écart

"Pour quiconque, par delà les événements de l'heure, peut sonder l'avenir, ce n'est plus seulement l'unité, c'est l'existence même de notre pays, en tant que nation libre, qui se trouve aujourd'hui menacée. Nous ne sommes plus de ce monde où même la plus puissante des nations puisse compter échapper par ses seuls moyens à l'ambition et à la cupidité des peuples agresseurs.

"Pour sauvegarder son existence, chaque pays libre aura besoin de tout l'appui que peuvent lui apporter les autres pays libres. Ce n'est que par la plus entière coopération entre elles que les nations libres pourront éviter de devenir l'une après l'autre, victimes des peuples brigands qui, à n'en pas douter, ambitionnent la domination mondiale.

"A cause de l'immensité de son territoire, de la richesse de ses ressources et du petit nombre de ses habitants, notre pays risque d'avoir un plus grand besoin de l'assistance d'autrui que toute autre nation d'appuyer de notre mieux les autres pays, nous n'aurons pas le droit de compter sur leur concours le plus entier. Tant que la marche victorieuse de l'ennemi ne se sera pas changée en une défaite écrasante, ni pays, et le Canada moins que tout autre, ne pourra se sentir en sécurité."

Ces observations n'ont pas été faites à la légère. Je prie chaque honorable député de les bien méditer à la lumière des événements qui se sont produits depuis, et de la situation telle que nous la connaissons en ce moment. Peut-on douter que notre sécurité, que la sécurité de notre hémisphère dépendent de l'engagement, dans le monde ancien, du flot envahisseur allemand et japonais, jusqu'à ce que surgissent du nouveau monde des forces capables de mater sa terrible puissance.

Pour les machines et les armes modernes les distances et le temps n'existent plus. L'éloignement n'est pas un élément de protection. Au cours de cette guerre, le mot outre-mer a réellement perdu sa signification. Le conflit actuel est un et indivisible. Que ses batailles se livrent sur les sables de l'Égypte, dans les steppes de la Russie, au plus profond de la Chine, dans les îles du Pacifique, dans les terres arides de l'Arctique ou dans le firmament de Grande-Bretagne, d'Allemagne ou des pays conquis de l'Europe, il ne peut y avoir de sécurité pour nous, nos foyers et nos familles tant que les armées ennemies ne seront pas défaites et écrasées.

Le Gouvernement et la population du Canada ont une lourde responsabilité envers le demi-million de jeunes Canadiens qui ont consenti tous les sacrifices pour assurer notre sécurité. Nous leur devons tout ce qu'il est en notre pouvoir de leur donner. Sur quelque champ de bataille qu'ils combattent, ils luttent pour le Canada, pour leur patrie, pour sa sécurité et son avenir. Cet avenir est entre nos mains et c'est à nous, membres du Parlement, qu'il appartient dans la mesure de nos forces, de transmettre à ces vaillants jeunes gens, après la victoire, un Canada libre et uni.

La Semaine de l'Armée

Réel succès, déclare M. Raiston

Ottawa, 7 — Le ministre de la Défense nationale, M. Raiston, a fait la déclaration suivante:

La première semaine de l'Armée de l'histoire canadienne a été un réel succès. Je remercie le peuple du Canada pour tout ce qu'il a fait. L'intérêt manifesté par le peuple de ce pays a contribué à encourager et à mettre de nouveau en vedette l'Armée canadienne. Cet hommage national — non seulement en paroles mais en actions pratiques — a été un réel succès pour chaque homme en kaki et pour chaque femme qui porte l'uniforme d'infirmière ou l'uniforme du corps auxiliaire féminin de l'Armée canadienne.

Je doute qu'il ait pu y avoir une manifestation plus sincère d'estime à l'endroit des hommes de l'Armée de l'histoire canadienne. Le citoyen a rencontré le soldat. Tous deux en sont meilleurs pour cela. Je veux aussi remercier l'Armée pour sa contribution de cette semaine remplie d'événements. En fait, les célébrations étaient en leur honneur, mais les soldats eux-mêmes, hommes et femmes, ont contribué beaucoup par leur belle apparence, leur excellent comportement et par leur belle tenue dans les défilés et les manifestations partout au Canada.

Tous les éléments du pays firent leur part. Les comités civils volontaires avaient pour tâche de secourir les organisations financières, industrielles, commerciales et publicitaires des pays. Tous les médiums d'information comme la presse, la radio, le cinéma, les panneaux-réclames et autres ont puissamment aidé à apporter le message de la Semaine de l'Armée au peuple.

En termes non équivoques on a reconnu l'importance de l'Armée dans les forces combattantes du Canada. Comme résultat, chaque homme et chaque femme de l'Armée canadienne est animé de courage et de détermination plus que jamais.

Le moral de la nation signifie le désir, la confiance et la détermination de vaincre. Il n'est pas moyen meilleur pour édifier le moral de la nation que l'intérêt personnel manifesté par chaque citoyen dans le bien-être des hommes et des femmes des forces combattantes. Leur courage et leur constance sont contagieux. Nous ne pouvons vaincre sans eux.

Si cet intérêt manifesté au bien-être de nos soldats devient une habitude, cela nous aidera dans la grande tâche qui se dresse devant nous.

L'armée canadienne

Le commandant Pineault

Québec, 8 (C.P.) — Le lieutenant-colonel Joseph Pineault a été nommé commandant du bataillon de réserve des Fusiliers du Saint-Laurent, annonce-t-on au quartier général du district militaire No 5.

Le major-général Leclerc à Québec

Québec, 8 (C.P.) — Le major-général P.-E. Leclerc, commandant de la 7e division de l'Armée canadienne, est arrivé à Québec hier pour visiter le quartier général du district militaire No 5 et les unités canadiennes-françaises qui feront partie de la 7e division, au camp de Valcartier.

Le colonel MacDonald est promu au rang de brigadier

Ottawa, 8 (C.P.) — Le ministre de la Défense, M. J. L. Raiston, annonce la nomination du colonel Nicol Bennett MacDonald, 37 ans, de Lac Mégantic, au poste de sous-quartier-maître général, avec le grade de brigadier.

Le sergent Picher est sur la liste des morts

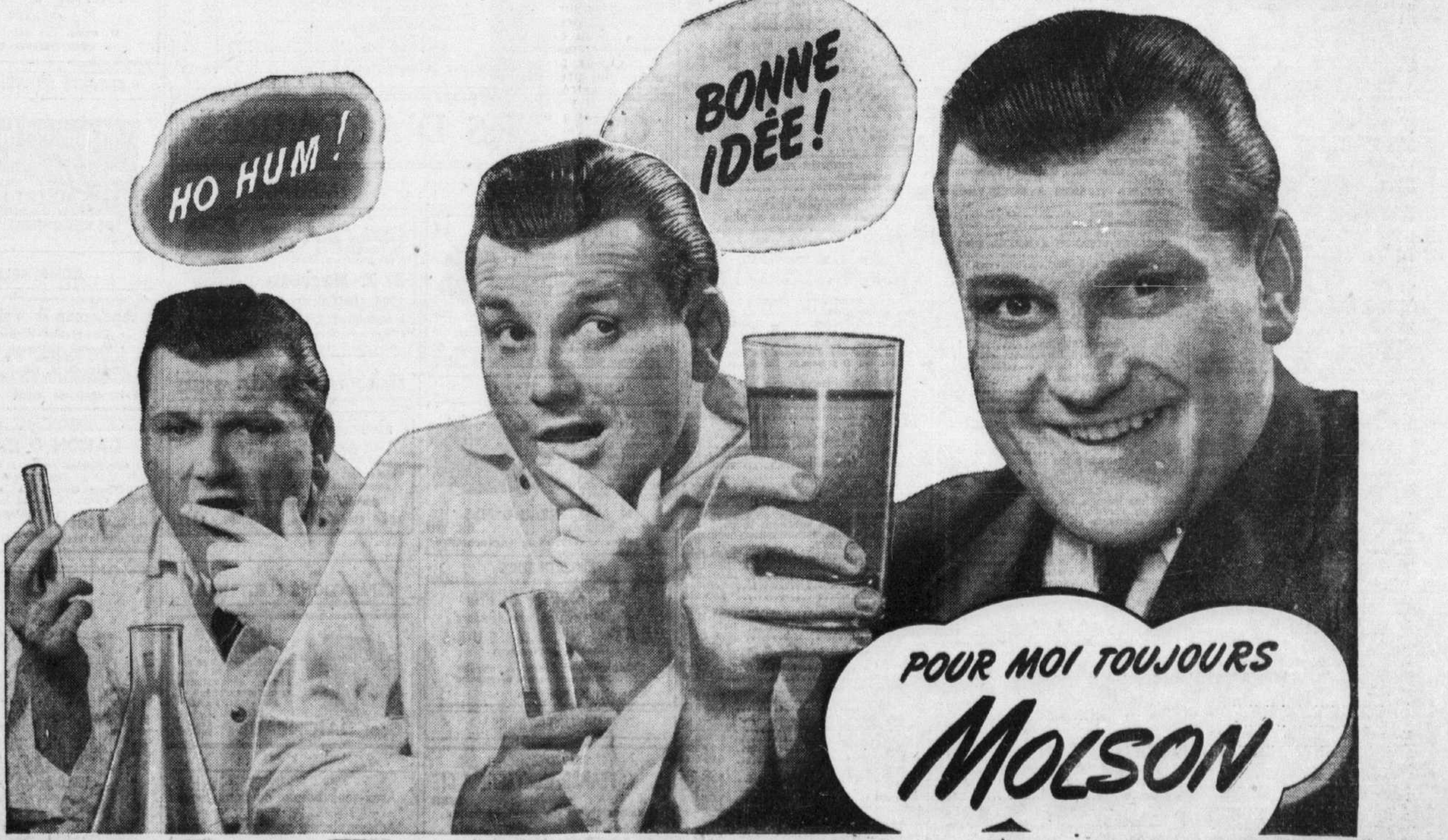
Ottawa, 8 (C.P.) — Le Corps d'aviation royal canadien rapporte dans sa 310e liste des victimes de la guerre que le sergent Wilfred Clarence Picher, fils de Mme G.-O. Picher, rue Sainte-Catherine, 4491, Montréal, qui avait été porté disparu, est maintenant considéré comme mort.

On demande des horloges marines

On s'est empressé de mettre à notre disposition des horloges de bord dont le Canada a un pressant besoin pour équiper les navires qui sont construits, rapporte M. McE. Ford, vice-président du service des achats et des ventes du Canadian National, et à qui nous sommes allés pour voir l'équipement des nombreux navires maritimes canadiens. Déjà, assure-t-il, nous nous sommes procurés une trentaine de ces instruments si nécessaires au navire pour faire le point et déterminer sa position. Malheureusement, ces instruments ne se fabriquent pas encore au Canada et il importe au plus haut point que chacun des navires qui sort des chantiers maritimes du pays soit pourvu d'une horloge marine. Nombre de personnes en possèdent et nous désirons ardemment nous procurer encore soixante-dix autres instruments. Nous faisons appel à la bonne volonté de chacun, convaincu qu'ils profiteront de cette excellente occasion de contribuer directement à l'effort de guerre du pays. Nous avons confiance que tous les Canadiens, et en particulier les capitaines au long cours, les horlogers et bijoutiers répondront à cet appel pressant. Même si une horloge de bord n'est pas en bon état de fonctionnement, les services de Montréal et de Vancouver, des achats et magasins du Canadian National, se chargent de la réparation et offrent jusqu'à \$250 pour cet instrument.

Au mois de juillet achetez CHAQUE JOUR un TIMBRE D'ÉPARGNE de guerre

OUX
BANQUES • BUREAUX DE POSTE • ÉPICERIES
MAGASINS À RAYONS • DÉBITS DE TABAC
BUREAUX DU TÉLÉPHONE • PHARMACIES
LIBRAIRIES ET AUTRES MAGASINS



LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT...

Bourse de Montréal

Table of stock prices for various companies like Algoma Steel, Bell Telephone, etc.

Le Curb de Montréal

Table of commodity prices for items like flour, sugar, and other goods.

Bourse des Mines DE TORONTO

Table of stock prices for various mining companies.

Bourse de New-York

Table of stock prices for various companies on the New York exchange.

Information agricole

La Coopérative Fédérée de Québec fournit les commentaires suivants sur le marché: BEURRE, Fromage, etc.

COMMERCE ET FINANCE

Canadien Vickers accuse une sensible amélioration

Après l'exercice clos le 28 février 1942, la compagnie Canadien Vickers Limited a réalisé un bénéfice net de \$800,098.

Congrès régional des Chambres de commerce à Sainte-Agathe

Sainte-Agathe. — Demain, jeudi, Sainte-Agathe recevra les délégués des Chambres de commerce des Laurentides.

Les obligations

New-York (P. A.). — Le marché des obligations hier présentait une toute autre physionomie avec celle de la veille.

Le bénéfice net de l'exercice, admettant le compte de déficit, l'a réduit à \$601,453.

Le bénéfice d'exploitation, avant les déductions d'usage, s'est élevé à \$4,391,578 comparativement à \$1,262,736 l'exercice précédent.

La taxe de l'accise et l'achat à tempérament

Ottawa. — Les marchandises qui ont été mises de côté pour un achat avant la présentation du nouveau budget fédéral sont assujetties à la nouvelle taxe de l'accise ou à l'augmentation de celle-ci applicable à ces marchandises.

Marché du bétail

Les animaux vivants offerts en vente sur les deux marchés de Montréal durant les premiers jours de la semaine se totalisèrent à 9,170 têtes.

Système de classification par catégories

Ottawa. — On annonce au ministère des Munitions et approvisionnements, qu'après le 10 juillet, toutes les maisons de commerce du Canada, autres que les maisons de détail, seront classées et qu'on leur attribuera des symboles qu'elles devront apposer sur toutes les commandes.

Le marché des grains

De la Banque Canadienne Nationale Service des relations étrangères. D'après les taux de la Banque du Canada, le prix d'achat du dollar étonnement est de 44.45 et le prix de vente de 44.47.

Parce de Calgary

Parce de Calgary. — D'après les taux de la Banque du Canada, le prix d'achat du dollar étonnement est de 44.45 et le prix de vente de 44.47.

Marché des grains

Table of grain prices for various types of wheat and other grains.

Cartes d'affaires

Table of business card prices for various types of cards.

Cartes professionnelles

Table of professional card prices for various professions.

Marché des vivres

Table of food market prices for various items like flour, sugar, etc.

Les rendements

Table of crop yields for various agricultural products.

Les obligations

Table of bond prices for various government and corporate bonds.

Les rendements

Table of stock yields for various companies.

Marché du bétail

Table of livestock market prices for various types of animals.

Les rendements

Table of crop yields for various agricultural products.

Marché des grains

Table of grain prices for various types of wheat and other grains.

Les rendements

Table of stock yields for various companies.

Marché des grains

Table of grain prices for various types of wheat and other grains.

Les rendements

Table of stock yields for various companies.

Marché des grains

Table of grain prices for various types of wheat and other grains.

Les rendements

Table of stock yields for various companies.

Marché des grains

Table of grain prices for various types of wheat and other grains.

Les rendements

Table of stock yields for various companies.

Marché des grains

Table of grain prices for various types of wheat and other grains.

Les rendements

Table of stock yields for various companies.

Marché des grains

Table of grain prices for various types of wheat and other grains.

Les rendements

Table of stock yields for various companies.

Marché des grains

Table of grain prices for various types of wheat and other grains.

Les rendements

Table of stock yields for various companies.

Advertisement for 'Compagnie d'Assurance sur la Vie' with contact information for Narcisse Ducharme.

Advertisement for 'Cartes d'affaires' and 'Cartes professionnelles' with contact information for Gabriel Drouin.

LA VIE SPORTIVE

Nos Royaux ont perdu la dernière joute contre le club Newark

Les joueurs de Clyde Sukeforth ont été fort erratiques et très faibles au bâton particulièrement dans les moments opportuns — Washburn accorde quatorze buts sur balles mais les locaux n'ont pas su profiter de cette générosité — Deux parties demain soir au Stade contre les Orioles

Les Royaux du président Racine ont fait bien piètre figure contre les Ours de Newark, hier après-midi, alors que se terminait la série entre ces deux équipes de la Ligue Internationale et nos porteurs d'écus durent s'avouer vaincus par un compte de 5 à 1.

Majeski, 3b	3	1	0	1	6
Melhorn, cd	3	0	0	0	0
Robinson, r	4	0	1	3	0
Derry, cc	4	0	0	1	0
Washburn, 1	3	0	1	0	4
Total	32	5	6	27	16

MONTREAL

Tatum, 3b	2	0	0	0	0
Gelbert, 3b	0	0	0	0	1
Rojeck, ac	3	1	0	2	5
Moore, cc	4	0	1	3	0
Burge, 1b	2	0	2	1	3
Morgan, cd	3	0	0	3	0
Furillo, cg	4	0	0	1	0
Howell, r	3	0	0	3	1
Sherlock, 2b	4	0	0	2	2
Kehn, 1	3	0	1	2	1
zMacon	1	0	0	0	0
Total	29	1	4	27	18

z—Frappa pour Howell à la 9e.
Newark . . . 021020000—5
Montreal . . . 100000000—1

Sommaire:—
Erreurs: Tatum, Howell, Sherlock. Points produits par Robinson, Kehn à Rojeck à Burge; Majeski à Stinweiss à Kelleher; Burge à Howell; Johnson à Corbett; Howell à Rojeck. Laissés sur les buts: Newark 3; Montreal 16. Buts sur balles de Kehn 3; Washburn 3; Kehn 2. Frappé par le lanceur, par Washburn (Kehn). Arbitres: Tobin et Berry. Temps: 2 h. 01.

AUTRES JOUTES
Rochester . . . 0022040—8 11 1
Syracuse . . . 0003002—5 6 2
Jurisch, Sakas et Robinson; Delacruz, Wade et Lakeman.
Jersey City . . . 0010003—4 7 1
Buffalo . . . 0020001—5 9 2
East, Pickell, Sandel, Jungels et Beal; Gentry et Redmond.
Baltimore . . . 200000000—2 7 1
Toronto . . . 10000020x—3 6 0
Trinkle et Becker; Shuman, Hallet, Williams, Yount.
Rochester . . . 010210010—5 8 2
Syracuse . . . 00003003—6 7 1
Andrews, Pearce et Hayworth; Andrews, Lambert, Nelson et Bottarini.

NEWARK
Johnson, ac . . . 3 1 1 4 2
Stinweiss, 2b . . . 4 1 1 7 4
Corbett, 1b . . . 4 0 0 10 0
Kelleher, cg . . . 4 1 2 1 0

Ray Steele serait le rival d'Yvon Robert

Le promoteur Eddie Quinn a pris quelques jours de repos et a profité de cette courte vacance pour assister aux courses de Blue Bonnets. Hier il se remettait au travail et commençait les pourparlers en vue de sa prochaine séance de lutte qui aura lieu au Forum, le 15 courant.

Ne pouvant réussir à obtenir une date définitive de Longson, Quinn a déclaré hier soir qu'il avait opté pour la seule alternative qui lui restait. Il tente d'obtenir les services de Ray Steele, auquel Longson a enlevé le titre, pour rencontrer Yvon Robert dans l'arène au Forum, mercredi soir prochain, et à ajouter qu'il croyait avoir d'excellentes chances de s'assurer ses services.

Steele, depuis qu'il a perdu le championnat reconnu par la National Wrestling Association, à Longson, s'est constitué en une sorte d'ange gardien pour le nouveau détenteur du titre, rencontrant tous les aspirants si ces derniers semblent dangereux et s'efforçant d'en disposer. En dépit des ordres de la N.W.A., à l'effet qu'il devra venir à Montréal, Longson tente visiblement de se soustraire à un tel match et veut évidemment sonder le terrain par l'entremise d'un match Steele-Robert.

Il se pourrait cependant que Quinn ait de la difficulté à s'assurer les services de Robert pour une telle rencontre. Robert est bien déterminé à obtenir une rencontre contre Longson alors qu'une victoire dans un match en ferait le champion indisputé de l'univers.

Quinn a aussi annoncé que Lou Thesz, le sensationnel lutteur de Saint-Louis, qui a fait maintes apparitions ici, s'était retiré de la lutte pour la durée de la guerre, avant d'accepter une position dans un chantier naval aux Etats-Unis.

L'Association Américaine
Hier: St-Paul . . . 0101000—2 9 1
Kansas City . . . 0010000—1 5 0
Swift et Andrews; Ardizola, Volpi et Garbark.
Louisville . . . 030000200—5 8 0
Columbus . . . 00431001x—9 9 2
Savles, Deutsch et Lacy; Crough et Heath.
Indianapolis . . . 002000300—5 9 2
Toledo . . . 00003300x—6 9 2
Logan, Poat, Schluter, Hartnett; McKain, Sanford et Keller.
Minneapolis . . . 004010120—8 13 2
Milwaukee . . . 31001013x—9 15 1
Kelley, Scheetz et Linton; Lawson, Vandenberg et George.

Autre victoire pour les joueurs de l'Américaine

Cleveland, 8 — Les étoiles de la Ligue Américaine ont enregistré une autre victoire hier alors que les hommes dirigés par Joe McCarthy ont eu raison des étoiles de la Marine et de l'Armée des Etats-Unis par un résultat de 5 à 0. Cette rencontre avait lieu au Stade Municipal et pas moins de 60,000 personnes ont été témoins de la joute.

Après un retrait à la 1ère manche Bagby a rempli les buts en accordant un simple à Don Padgett et 2 buts sur balles, mais il a retiré Joe Grace au bâton et a forcé Johnny Sturm à frapper un roulant qui a terminé l'engagement. Dans les manches suivantes, il a accordé un simple à Ernie Andres et un 2-buts à Travis sans allouer de point.

Les "Américains" ont compté dès la 1ère manche lorsqu'ils ont simplés de Tom Henrich et Joe DiMaggio, un but sur balles et le retrait de Rudy York au fond du champ droit ont produit 2 points.

Dans la 2ème, Ken Keltner a frappé un 3-buts et Buddy Rosar a suivi avec un simple, portant le résultat 3-0. C'en a été assez pour Feller et Rigney s'est amené au monticule, Rigney n'a accordé que 3 coups en 5 manches.

Harris a commencé la 7e et Phil Rizzuto l'a accueilli avec un 2-buts. Rizzuto a volé le 3e et le 3-buts de Ted Williams l'a fait compter, après un retrait. Le frappeur suivant a été retiré, mais un autre 3-buts de George McQuinn a produit le dernier point.

En contraste, les trois lanceurs de l'Américaine ont tenu les soldats et les marins à 6 coups sûrs et n'ont été en danger que deux fois pendant la partie.

ARMEE-MARINE

Mullin (Armée), cc	3	0	0	2	0
Chapman (Mar.), cc	1	0	0	1	0
McCoy (Marine), 2b	2	0	0	2	2
Mueller (Armée), 2b	1	0	1	0	0
Padgett (Marine), cg	4	0	1	2	0
Travis (Armée), ac	3	0	1	0	2
Grace (Marine), cd	3	0	0	1	0
x-Arnovich (Armée), 1	0	0	0	0	0
Sturm (Armée), 1b	2	0	1	6	0
Hadjuk (Marine), 1b	1	0	0	3	0
Andres (Marine), 3b	4	0	2	3	0
V. Smith (Marine), r	1	0	0	0	0
Pytlak (Marine), r	2	0	0	5	1
Feller (Marine), l	1	0	0	0	0
xx-Lucadello (Mar.), 1	0	0	0	0	0
Harris (Marine), l	0	0	0	0	0
Grobzicki (Armée), l	0	0	0	0	0
Total	31	0	6	24	9

x—Frappé pour Grace à la 9e.
xx—Frappé pour Gigney à la 7e.

LIGUE AMERICAINE

xx-Boudreau (Clev)	2	0	0	0	1
Rizzuto (N.-Y.) ac	2	1	1	1	4
Henrich (N.-Y.) cd	1	0	1	0	0
Spence (Wash.) cd	2	0	1	0	0
Williams (Bos.), cg	1	2	1	2	0
DiMaggio (N.-Y.), cc	4	0	1	2	0
York (Detroit) 1b	3	0	0	9	0
McQuinn (St-Ls) 1b	1	0	1	5	0
Doerr (Boston) 2b	4	0	0	1	4
Keltner (Clev.) 3b	4	0	1	2	3
Rosar (N.-Y.) r	4	0	2	4	0
Bogby (Clev.) l	1	0	0	0	1
Hudson (Wash.) l	2	0	0	0	2
Hughson (Boston) l	1	0	0	0	0
Total	32	5	10	27	15

Sommaire:
Erreur: aucune. Points produits par J. DiMaggio, York, Rosar, Williams, McQuinn. Deux-buts: Travis, Rizzuto, Mueller. Trois-buts: Keltner, Williams, McQuinn. But volé: Rizzuto. Doubles-jeux: Pytlak à Sturm; Rizzuto à Doerr à York; Andres, à McCoy à Sturm; Hudson à Rizzuto à McQuinn. Laissés sur les buts par Armée-Marine 7; Ligue Américaine 7. Points comptés: Armée-Marine, 0; Ligue Américaine, 5. Buts sur balles: de Feller 1 (Williams), de Rigney 3 (Henrich, Williams 2), de Bagby 2 (McCoy, Travis), de Hudson 1 (Sturm). Retirés au bâton: par Rigney (Bagby, York, Doerr), par Brodzicki (Hughson), par Bagby 2 (Grace, V. Smith), par Hudson 1 (Pytlak). Sommaire des lanceurs: Feller 4 coups sûrs, 3 points en 1 manche, (lance à 2 frappeurs dans la 2e), Rigney, 3 c.s., 0 points en 5 manches; Harris, 3 c.s., 2 points en 1 manche; Grodzicki 0 c.s. 0 points en 1 manche; Bagby 3 c.s., 0 point en 3 manches; Hudson 2 c.s. 0 point en 4 manches; Hughson 1 c.s. 0 point en 2 manches. Lanceur gagnant, Bagby. Lanceur perdant Feller. Arbitres: Ernest Stewart, (Ligue Américaine) au marbre; Lee Ballafant (Ligue Nationale), 1er but; William McGowan (Ligue Américaine) 2e but et Al Barlick (Ligue Nationale) 3e but. Pour les 4 1-2 premières manches: Barlick au marbre, McGowan, 1er, Ballafant, 2e Stewart, 3e pour les 4 1-2 dernières manches. Temps 2.06. Assistance: 62,094, (Officiel).

La première épreuve à Blue Bonnets sera disputée une heure plus tôt

La direction du King Edward Park and Amusement Co. décide d'avancer l'heure du départ pendant la réunion qui sera tenue du 11 au 27 juillet — La première matinée aura lieu samedi prochain — Plusieurs nouveaux coursiers participeront à ce deuxième meeting de la P.Q.R.A.

La direction du King's Park Jockey Club vient de prendre une décision qui aura sûrement le don de plaire aux fervents du turf car à une réunion tenue hier les dirigeants du prochain meeting qui aura lieu à Blue Bonnets du 11 au 27 juillet, il a été décidé de fixer à 2 heures 30 le départ de la première course, tous les jours de la réunion, et cela à la demande générale des amateurs qui ont assisté au premier meeting de la P. Q. R. A., donné sous les auspices du Montreal Jockey Club.

La direction a pris connaissance de plusieurs lettres dans lesquelles on mentionnait le fait que l'heure tardive des départs empêchait particulièrement les dames de se rendre à la piste car elles ne pouvaient retourner au foyer assez tôt pour préparer le repas du soir et nombre de marchands et hommes d'affaires ont aussi fait remarquer qu'ils ne pouvaient retourner à temps à leurs places d'affaires pour la clôture du magasin ou du bureau et devant ces excellentes raisons M. Jules Dugal s'est empressé de se rendre au désir des fervents du sport des rôles.

La première matinée du King Edward Park and Amusement Co. aura lieu samedi prochain à Blue Bonnets et l'on anticipe une assistance considérable. Un programme, comprenant huit épreuves, a été préparé avec soin par le secrétaire Lester Doyle et l'on verra sûrement des courses intéressantes et courtes.

Au cours de cette réunion il y aura vraisemblablement un plus grand nombre de chevaux dans chaque course qu'on n'en enregistre durant la réunion de Blue Bonnets. Une centaine de chevaux doivent arriver au cours de la semaine et avec plusieurs nouvelles figures, il n'y a aucun doute que l'intérêt sera encore plus élevé.

La plus récente nouvelle à ce sujet au bureau du Jockey Club émanait de Winnipeg. T. Arnold, qui a déjà fait courir ses porte-couriers sur les pistes locales, a annoncé qu'il parlait de Winnipeg et serait à Montréal à temps pour la journée d'ouverture. Un wagon complet de chevaux viendra de l'Ouest et il ramènera dans la métropole canadienne les porte-couriers des frères Morris, qui firent sensation ici il y a un an avec Jubilaro.

Un autre wagon, rempli de chevaux, qui viennent de faire la campagne à Thistle Downs, à Cleveland, est arrivé hier soir et les pur-

Les étoiles de la Ligue Internationale

Buffalo, (P.A.) — Deux lanceurs droitiers seront au monticule ce soir au début de la joute d'étoiles de la Ligue Internationale, qui réunit deux équipes puissantes au bâton et dans le groupe de lanceurs.

L'avantage semble demeurer du côté de l'équipe du sud, composée de joueurs de Newark, Jersey City, Baltimore et Syracuse, qui est dirigée par le gérant Bill Meyer des Ours de Newark.

Si les conditions atmosphériques sont favorables, une foule d'environ 10,000 personnes assistera à la partie, au stade Offerman. Les recettes de la joute serviront à acheter des articles de sport pour les forces armées du Canada et des Etats-Unis.

Meyer a choisi Bobby Coombs de Jersey City, qui a gagné 10 parties et subi cinq défaites cette saison, comme lanceur pour le début de la joute, et Al Vincent de Buffalo, a choisi Nick Strincevich de Toronto pour lancer les premières manches. Des joueurs de Montréal, Buffalo et Rochester complètent l'alignement de l'équipe du nord.

Après les parties du 30 juin, l'équipe de Meyer avait une moyenne au bâton de .287 contre .277 pour le club de Meyer. Les lanceurs du sud avaient lancé 49 parties complètes, contre 33 pour les lanceurs de l'équipe du nord.

En plus de Coombs, Meyers aura à sa disposition des atouts que Nate Andrews et Red Barrett de Syracuse, Tommy Byrne de Newark, et Hugh East et Sal Maglie de Jersey City.

A part Strincevich, les lanceurs de l'équipe du nord sont Jack Kraus de Montréal, Bill Brandt de Toronto, Ira Hutchinson et Max Surkont de Rochester, et Andy Sierra de Buffalo.

Voici les alignements probables pour le début de la joute:
NORD — Rojeck, Montréal, a.c., Wyrostek, Toronto, c.g., Moore, Montréal, c.s.; Meyer, Buffalo, 2b; Burge, Montréal, 1b; Rubelling, Toronto, 3b; Kobesky, Buffalo, c.d.; Dapper, Montréal, r.; Strincevich, Toronto, d.

SUD — Johnson, Newark, a.c.; Stinweiss, Newark, 2b; D. Robinson, Baltimore, 1b; Kelleher, Newark, c.g.; Edwards, Baltimore, c.c.; Lemon, Baltimore, 2b; Metheny, Newark, c.d.; A. Robinson, Newark, r.; Coombs, Jersey City, l.

Dimanche prochain au Parc Richelieu
Dimanche prochain, au Parc Richelieu, le promoteur Emile Gau-

Amsterdam . . . 2000010—3 8 1
Oneonta . . . 0002000—2 8 0
Hoag et Parks; Bailley, Byers et Stevenson.

thier présentera sa quatrième matinée de courses de chevaux sous harnais.

Trois classes seront disputées: une classe 2.23 pour trotteurs et ambleurs, trois secondes seront allouées aux trotteurs, la bourse sera pour cette catégorie, de \$250.00.

Une classe pour les chevaux de la catégorie 2.17 trotteurs et ambleurs avec aussi trois secondes aux trotteurs, la bourse est de \$250. pour cette deuxième classe au programme. Ces deux classes plus haut mentionnées sont ouvertes et aucune entrée n'est exigée.

Comme attraction principale à ce programme le stake par excellence pour les amateurs des trotteurs et ambleurs est dans le moment le point de mire des connaisseurs et à chaque année le vainqueur de cet événement extraordinaire semble devenir l'espoir des fervents.

Ces épreuves pour une bourse de \$600.00 sont attendues avec une certaine impatience et les inscrits nous viennent principalement du Québec mais cette année, plusieurs nous viennent de la province d'Ontario. Ce sont: Princess Dewey à W. O. Lane d'Aultsville, Peter Strange à Mislav et Hess de Kingston, Tribby T. et Navigator à Geo. A. Taylor d'Ottawa, le propriétaire de Joe Grattan, qui fit sensation récemment dans les différentes épreuves disputées au Parc Richelieu.

Quinze inscrits sont éligibles et l'on prévoit une dizaine de partants pour cette toute importante classe qui devrait, à elle seule, attirer des milliers de spectateurs au Parc Richelieu où les amateurs semblent apprécier de manière toute particulière les programmes présentés par le populaire et habile promoteur Emile Gauthier. De plus amples détails sur cette intéressante matinée seront publiés en fin de semaine.

Les Royaux au bâton et au monticule

Kehn	17	19	9	1	0	0	2	2	474
Macon	37	54	20	4	0	0	7	0	313
Moore	80	303	94	19	10	12	61	6	310
Furillo	55	193	58	10	4	2	28	6	301
Paepke	18	20	6	2	1	1	1	0	393
Rojeck	80	311	93	13	3	1	28	7	289
Graham	45	169	66	5	1	12	43	0	272
Burge	15	245	65	14	1	20	55	7	265
Kraus	15	23	9	2	0	0	4	0	237
Morgan	55	158	39	13	1	5	24	1	247
Sherer	19	33	8	5	0	0	2	0	242
Tatum	80	305	71	15	3	2	22	13	232
Dapper	43	135	31	8	2	2	18	4	236
Gelbert	40	105	23	5	0	2	18	2	219
McCrabb	20	24	5	0	1	0	2	0	208
Sherlock	65	191	38	6	0	0	4	4	196
Howell	31	91	11	2	0	0	5	1	121
Albosta	8	9	1	0	0	0	0	0	111
Chipman	10	13	1	0	0	0	0	0	077
Smith	13	6	0	0	0	0	0	0	000
Spalding	15	8	0	0	0	0	0	0	000

LES LANCEURS

Smith	14	30%	33	27	6	1	3	1	750
Paepke	14	46	33	34	0	3	1	750	
Kraus	15	92%	83	48	42	8	3	667	
Moore	14	60%	61	29	35	9	8	667	
Sherer	19	105%	99	20	50	5	7	583	
Chipman	11	48%	14	24	20	3	3	500	
Kehn	13	47%	52	34	23	2	3	500	
Spalding	15	36%	33	12	15	0	2	500	
McCrabb	19	83	54	27	18	4	4	455	
Albosta	8	20%	20	19	18	1	0	300	



Après une journée de chaleur affreuse



La meilleure bière au Canada — produite par DAWES depuis cinq générations

La conscription

(suite de la première page)

le York-Sud); Charles Parent (Québec-Ouest-et-Sud); J.-A. Poirier (Bonaventure); J.-F. Pouliot (Témiscouata); Maxime Raymond (Beauharnois-Laprairie); Martial Rhéaume (St-Jean-Iberville-Napierville); J.S. Roy (Gaspé); R. Ryan (Trois-Rivières); Armand Sylvestre (Lac-Saint-Jean-Roberval); J. Chauvette (Vaudreuil-Soulanges); L.-D. Tremblay (Dorchester); P. E. Wright (C.C.F. de Melfort).

Ont voté pour le bill

Voici quelques-uns des députés qui ont voté en faveur de l'adoption du bill en deuxième lecture: MM. D.-C. Abbott (Sainte-Anne-Westmount, Montréal); Peter Bercovitich (Cartier, Montréal); Ernest Bertrand (Laurier, Montréal); D. E. Black (Châteauguay-Huntingdon); J.-A. Bradette (Cochrane); Lionel Chevrier (Stormont, Ontario); B. Claxton (Saint-Laurent-Saint-Georges, Montréal); J.-M. Déchamps (Athabaska, Alberta); Raoul Hurlbise (Nipissing, Ontario); Rodolphe Ledue (Wright); Aurèle Léger (Kent, Nouveau-Brunswick); J.-W. McGibbon (Argenteuil); Paul Martin (Essex-Est, Ontario); J.-E. Michaud, ministre des Pêcheries; Albert Pinard (Ottawa-Est); V.-J. Pottier (Shelburne-Yarmouth-Clare, Nouvelle-Ecosse); Louis Saint-Laurent, ministre de la Justice; J.-G. Turgeon (Caribou, Colombie); C.-J. Véniot (Gloucester, Nouveau-Brunswick); Thomas Vien (Outremont, Montréal); Fred Whitman (Mont-Royal, Montréal).

Amendement rejeté

Avant le discours du premier ministre les Communes avaient rejeté l'amendement présenté le 18 juin par M. J.-S. Roy, député de Gaspé, et M. Liguori Lacombe, député de Laval-Deux-Montagnes. Cet amendement se lit comme il suit:

"Cette Chambre est d'avis que la politique du gouvernement concernant la mobilisation, au lieu de resserrer l'union des races au Canada, a fomenté des dissensions qui peuvent créer une guerre intestine, détruisant par là même l'idéal des Pères de la Confédération."

Lorsque le président de la Chambre a mis l'amendement aux voix, seulement deux députés se sont levés pour l'appuyer: Roy et Lacombe. Comme il faut cinq députés pour exiger un vote, l'amendement a été rejeté sans autre formalité.

D'aucuns se demanderont peut-être pourquoi les membres du groupe des "Onze" n'ont pas appuyé l'amendement Roy-Lacombe. Un porte-parole officiel de ce groupe nous a déclaré hier soir que les "Onze" après avoir étudié sérieusement l'amendement et s'être concertés les uns les autres ont décidé de ne pas l'appuyer parce qu'ils ne le jugeaient pas sérieux. De plus, l'amendement dit-il, n'avait aucun caractère pratique ou constructif. Il faisait en outre mention de l'idéal des Pères de la Confédération, et l'on sait jusqu'où l'œuvre de ces Pères nous a conduits. Les "Onze" ont estimé qu'ils ne pouvaient pas appuyer un tel amendement de

leurs voix; d'autant que la Chambre devait, quelques instants plus tard, se prononcer sur le principe même du bill de la conscription. Ce porte-parole du groupe des "Onze" nous a fait cette déclaration afin, a-t-il dit, de dissiper tout de suite toute mauvaise interprétation de leur geste, étudié et réfléchi.

De 20 à 40 ans

Par une coïncidence significative, la fin du débat sur la deuxième lecture du bill amendement la loi de mobilisation afin d'accorder au gouvernement le pouvoir d'envoyer les recrues outre-mer, est arrivé le jour même où le ministre des Services de guerre, M. J.-T. Thomson, a annoncé à la Chambre des communes que le gouvernement avait lancé une proclamation appelant sous les armes les célibataires et les veufs sans enfants de 20 à 40 ans. Jusqu'ici seuls les célibataires et les veufs sans enfants de 21 ans à 35 ans étaient sujets au service militaire. On abaissa l'âge des mobilisables à 20 ans et on l'éleva à 40 ans. Il ne faut pas oublier que les hommes mariés après le 15 juillet 1940 sont considérés comme des célibataires selon les termes des règlements de la loi de mobilisation. Cela veut dire que les recrues seront plus nombreuses en août qu'en juillet. Le chiffre le plus élevé des mobilisés avait été celui du mois courant, alors qu'on avait demandé 15,000 hommes. Le mois prochain on appellera 25,000 hommes sous les armes, à ce qu'on dit.

Quelques instants après cette déclaration, le premier ministre et le chef de l'opposition ont tous deux rendu hommage à la résistance de la Chine contre le Japon. C'était une façon de marquer le cinquième anniversaire de l'agression japonaise. M. Mackenzie King a déclaré que la Chine pouvait être certaine que les Nations unies continueraient de lutter à ses côtés pour la liberté de tous. M. R.-B. Hanson a approuvé les remarques du premier ministre.

Fin du débat

Comme il était entendu, M. Jean-François Pouliot, député de Témiscouata, a continué et terminé son discours, commencé la veille, sur le bill à l'étude. M. Pouliot a énuméré et mis en évidence certaines contradictions dans les attitudes publiques des hommes politiques. Il a parlé en faveur de la défense du Canada. D'après lui, toute la crème de notre jeunesse est envoyée outre-mer, alors qu'il ne reste plus que les hommes qui ont dépassé l'âge militaire ou qui ne sont pas aptes au service actif, pour défendre notre pays. Le ministre de la Défense nationale, M. J.-L. Baislon, a immédiatement nié cette affirmation de M. Pouliot. M. R.-B. Hanson, leader de l'opposition, a également nié une déclaration faite antérieurement par M. Pouliot, selon laquelle M. Hanson aurait déjà comparé le premier ministre à Hitler. (M. Pouliot s'en rapportait à une information de l'Événement-Journal du 30 octobre 1941.)

Mme Dorise Nielsen, députée de Battleford-Nord, s'est mise de la partie et elle a nié une affirmation que M. Pouliot avait faite la veille. M. Pouliot avait dit qu'elle avait comparé les Canadiens français à Quisling. "Je m'objecte beaucoup à cette remarque, a déclaré Mme Nielsen. Je désirerais beaucoup que l'honorable député de Témiscouata ait plus d'égards pour la vérité quand il se leve en Chambre". M. Pouliot lui a lancé: "L'honorable députée n'est pas un gentilhomme!" — "Rétor, I do not happen to be", de répondre Mme Nielsen. Celle-ci n'aurait jamais dit que les Canadiens français sont des Quislings, mais plutôt qu'il y avait malheureusement quelques Canadiens français qui jouaient le rôle de Quisling. Il y a également des gens en dehors du Québec qui mettent à l'épreuve de guerre. Mme Nielsen a désigné, parmi ces gens qui retardent l'effort de guerre, le Telegram de Toronto.

Dans l'après-midi deux députés de langue anglaise ont pris la parole pour appuyer la mesure ministérielle: MM. R. W. Gladstone, libéral de Waterloo-Sud, et H. R. Jackman, conservateur de Toronto-Parkdale. Tout en approuvant le bill, M. Gladstone a réclamé pour les députés une plus grande part dans l'administration du pays, une plus grande mesure de responsabilité. Il a demandé au premier ministre de se rendre au désir des députés à ce propos, afin d'éviter des explications agréables. M. Gladstone a dit que le gouvernement devait mettre de côté "la diplomatie interne" afin de placer le pays sur un pied de guerre complet. Quant à M. Jackman il a déclaré qu'il est difficile de comprendre la thèse de ceux qui prétendent que l'effort de guerre des Canadiens français est aussi considérable que celui des Anglo-Canadiens. Des statistiques déposées au greffe de la Chambre indiquent que plus de la moitié des enrôlements dans la province de Québec proviennent des Anglo-Canadiens.

MM. Blanchette et Ferland

M. J.-A. Blanchette, député libéral de Compton, a déclaré qu'en face du grave danger actuel on doit maintenir l'union nationale. Il s'est opposé à la conscription pour service outre-mer. Cette conscription-là a été une faillite au cours de la guerre de 1914. Aujourd'hui même on soutient qu'elle n'est pas nécessaire. On a maintenant la preuve qu'une telle conscription nuirait à l'union nationale. "Si on impose la conscription en ce moment, que ce soit par le gouvernement actuel ou par un autre, l'expression "effort de guerre total" serait dépourvue de sens. Ce ne serait plus qu'une chose du passé, quelque chose que nous avons déjà possédé mais que nous avons jeté aux vents". M. Blanchette a déclaré qu'il voterait contre le bill.

M. Charles-Edouard Ferland, député libéral de Joliette-Assomption, a déclaré qu'il a pleine confiance dans le premier ministre, mais qu'il lui est tout de même impossible de voter en faveur de la mesure. M. Ferland a rappelé les

promesses anticonscriptionnistes de M. King et des autres membres du cabinet. En préchant la conscription, les conservateurs sont fidèles à leur passé. Il n'est pas de même pour les libéraux. Personnellement, M. Ferland a toujours été opposé à la conscription pour service outre-mer. Il l'est encore.

M. Vincent Dupuis, député libéral de Chambly-Rouville, s'est demandé pourquoi le gouvernement présente cette mesure. Loin de lui la pensée d'attribuer au gouvernement de sombres et sinistres desseins. Il sait, a-t-il dit, que les membres du gouvernement sont aussi patriotes qu'il l'est lui-même. Bien qu'il puisse errer—erre—humainement, il ne peut mettre en doute leur sincérité et les motifs qui les inspirent. M. Dupuis a réitéré, après bien d'autres, les accusations portées contre la population de la province de Québec. Il a cité des statistiques pour démontrer qu'en somme la conscription n'apporterait pas une assistance militaire décisive aux Nations Unies, vu les masses d'hommes en présence, tant du côté de nos alliés que de celui des pays de l'axe. Le gouvernement devrait abandonner son projet de loi.

M. MACKENZIE KING

Le premier ministre a clos le débat. Il est impossible de résumer en quelques mots ce très important document dont on trouvera le texte ailleurs dans le journal. Insistons seulement sur quelques idées maîtresses.

Après avoir répondu à certains arguments politiques de ses adversaires, M. Mackenzie King a montré que, depuis le début de la session, sa façon de procéder fut parfaitement logique. Tout était contenu dans le discours du Trône que la majeure partie des députés libéraux ont approuvé. Ce discours adopté, "la première étape consistait à demander à la population, a dit le premier ministre, de relever le gouvernement d'une obligation morale résultant d'engagements passés, et l'autre étape, de demander au Parlement de faire disparaître une restriction incorporée dans la loi actuelle. La libération de l'obligation morale a été demandée et obtenue au moyen du plébiscite. Quant à la suppression de la restriction juridique, on demande aujourd'hui au Parlement de l'accorder et j'espère qu'elle sera accordée grâce au présent bill".

Le premier ministre n'accordera pas un autre débat sur la conscription. "J'affirme aussi catégoriquement que je le peux, a-t-il dit, que pour aucune raison je n'autoriserais un deuxième débat sur la conscription. (...) Il convient encore une fois de déclarer nettement que, bien que ce bill n'engage pas, sans tenir compte des circonstances, la conscription pour service outre-mer, l'adoption de cette mesure par le Parlement permet au gouvernement d'avoir recours, à sa discrétion, à la conscription pour le service ou, si, à son avis, la situation l'exige, nécessaire, de l'avis du cabinet, d'imposer la conscription pour le service au-delà des mers, cette mesure, devons-nous présumer, aurait pour objet de faire face à une situation qui ne permettrait que bien peu de discussion. Un débat sur cette question donnerait lieu à des retards à un moment où le temps constituerait un élément vital".

Vote de confiance préalable

Mais le premier ministre permettra à la Chambre d'enregistrer un vote de confiance au gouvernement dans le débat sur la conscription. "Un second débat sur la conscription est une chose, a déclaré M. Mackenzie King. Autre chose tout à fait est un vote de confiance dans le régime avant que celui-ci n'entreprenne de donner suite à une certaine ligne de conduite. Le gouvernement, soucieux de faire son devoir dans la poursuite d'une guerre, ne peut en aucun cas se permettre de rester dans l'incertitude quant à la suffisance de l'appui du Parlement, et moi qui n'ai jamais à l'heure du péril. Le chef d'un gouvernement d'autant plus comptant sur la confiance du Parlement qu'il croit pouvoir entretenir le moindre doute sur la mesure de l'appui auquel il peut s'attendre de la part de la Chambre des communes. (...) J'ai donc l'intention, si le gouvernement décide un jour qu'il est nécessaire d'envoyer des hommes outre-mer qui n'ont pas offert de servir partout et si je suis à la tête de l'administration alors, de demander à mes collègues de se rallier à moi pour informer immédiatement le Parlement de la décision du gouvernement. Si le Parlement n'est pas en session à ce moment-là, je ferai tout en mon pouvoir pour qu'il soit mis au courant de cette décision le plus tôt possible, après que nous l'aurons prise".

"Je compte bien, en même temps, a ajouté M. King, voir à ce que, avant que l'administration assume la nouvelle responsabilité de donner suite à sa décision, les honorables membres de la Chambre aient l'occasion, non pas d'entreprendre un deuxième débat sur la question de la conscription, mais de manifester leur approbation ou leur désapprobation au geste du gouvernement".

Chronique

—Pourvu que ce soit encore le temps du capelan!

Le train de la baie des Chaleurs avançait à petite allure, sans ébranlement. Nous avions fini de nous hâter de vivre, de courir au devant des heures. La vie commençait à ralentir. Et nous ne serions plus bouleversés par les nouvelles de guerre, tonnant sur nous de minute en minute. Plus d'électricité, plus de T.S.F. et les journaux si en retard que les nouvelles seraient bien refroidies. Nous les lirions dans un tel calme.

Chaque année, quand nous refaisons ce trajet, nous imaginons que cette fois, nous sommes trop habitués, que nous ne trouverons plus le pays aussi beau. Mais de nouveau la surprise, la joie, l'enthousiasme nous exaltent bientôt devant tant de splendeur, de lumière, et pareil coloris.

Enfin, la mer emplissait l'horizon. Le train subit la falaise, il s'y perchait dangereusement... Le spectacle en était plus grand. Au-dessous de nous, près du flot, volaient déjà des goélands.

—Pourvu que le capelan ne soit pas parti!

Car lorsque le capelan est là, des oiseaux sans nombre voltigent devant notre maison et animent le fond bleu de la mer des arabesques de leur vol irisé.

Après sa course de la journée, le train avait dépassé l'Anse-aux-Canards, prit le pont, et nous vîmes le croissant de notre plage, et la Maison d'Oiseaux les yeux grands ouverts et bleus du ciel et de la mer qui les traversaient; nous vîmes les goélands s'éparpiller au-dessus des vagues comme du papier blanc déchiré.

—Il y a du capelan...

Notre joie était à son comble. Il faisait soleil, il faisait chaud et nous aurions devant nos fenêtres les jeux olympiques des grands oiseaux.

Nous venions ensuite au crêpuscule, la troupe des pêcheurs et leurs enfants, quittant la vague, se leva à la main et d'un coup presse, dans le flot croulant d'écume, remplirent ces eaux des ondoyants petits poissons.

Comment ils réussissent chaque fois le coup, restait tout de même pour nous un mystère...

La voiture nous attendait. Wilfrid qui nous accueillait chaque année, nous annonça: —Nous avons eu des homards.

Quelle fin d'un beau jour!

La fatigue d'une nuit dormie dans les cahots du train s'évanouissait la mer et l'arôme de nos épinettes, la mer et l'arôme de nos épinettes, à penser au souper savoureux que nous dégusterions en admirant les goélands au-dessus de la mer lumineuse...

L'été du monde ailleurs si malheureux, si souffrant, si inquiet, allait s'éloigner un peu, mais demeurait encore en nous. Nous disions: —Est-ce possible que tout aille si mal et qu'il y ait un tel calme? Le jour splendide n'en finissait plus. Le soleil s'attardait au-dessus des montagnes. A dix heures et quart, nous étions à regarder pétiller le feu dans l'âtre en attendant que la nuit qui ne descendait pas. La lune restait blanche comme une hostie dans le ciel bleu.

La rose marquaït encore le couchant lorsque nous décidâmes d'aller tout de même dormir.

Ce matin, en me baignant dans l'eau... poilaire, j'ai vu le capelan. Les minces et petits poissons verts allaient, serrés les uns contre les autres, en banc large de deux ou trois pieds, et qui s'allongeaient sinués comme un boa. Je ne vis ni le commencement, ni la fin du banc. Le courant des petits poissons zigzaguait sans s'interrompre, en route vers son mystérieux destin.

Les petits poissons pour un instant pouvaient passer tranquilles. Les goélands, que ma présence effrayait, ne plougeaient plus pour les happer...

Michelle Le NORMAND Chandler, le 27 juin 1942.

Bloc-notes

(suite de la première page)

s'applique qu'à cette seule rue du Village de la Côte-Saint-Luc et non pas aux autres. Pourquoi? Simple, à ce qu'il semble, parce que les propriétaires en question ont eu la malencontreuse idée de construire des murs qui sortent de la banalité, qu'ils se sont donné la peine d'améliorer leurs propriétés, d'y établir des pelouses et des plates-bandes de fleurs. Il paraît, selon une explication risquée au conseil, que les résidents de l'avenue MacDonald — tous des petits salariés — jouissaient d'un traitement de faveur, ce qui aurait indisposé des propriétaires d'une autre avenue, progressive elle aussi. Pour faire plaisir aux propriétaires de cette dernière avenue, les conseillers de la Côte-Saint-Luc n'ont trouvé rien de mieux que de hausser de plus du double l'évaluation des terrains de l'avenue MacDonald, la portant de 10 cents le pied carré qu'elle était à 25 cents — et cela d'un seul coup, juste au lendemain du budget de M. Lisley.

En retour, que reçoivent les propriétaires traités aussi cavalièrement? Des bouches d'écout et des prises d'eau insuffisantes, des inondations de caves une couple de fois chaque été, une submersion de toute une partie de l'avenue chaque printemps, pas de pavage et pas de trottoir.

Une forte délégation de intéressés s'est présentée devant le conseil municipal, lundi soir, pour protester contre cette décision qui leur paraît injuste et inopportune. Ils ont demandé que l'on attende au moins jusqu'après la guerre pour procéder à un changement de l'im-

L'arrivée

Le maire leur a cavalièrement répondu que s'ils ne sont pas contents, ils n'ont qu'à prendre sa place ou encore à "s'annexer" à Hampstead ou à Montréal.

L'état des finances de la Côte-Saint-Luc, que l'on sache, est excellent, et l'on ne voit pas que la municipalité ait besoin de ruiner un groupe important de propriétaires. On ne voit pas que le temps soit bien choisi de hausser les charges du contribuable municipal. En tant que contribuable fédéral, il en a déjà plus qu'il n'en peut payer.

Lucien DESBIENS

Les avions sur la ville

Une femme, qui signe A Patriotic But Annoyed Mother, écrit au Star pour se plaindre des avions qui, de jour comme de nuit, survolent Montréal en rasant les toits comme à plaisir. "Sans doute est-il nécessaire, dit-elle, de faire de la publicité à la R.C.A.F. et de faire comprendre aux gens de Montréal qu'Hiltler n'est pas encore battu; mais faut-il pour cela que les bombardiers froient les toits, n'évitent les cheminées que par quelques pouces? C'est déjà assez mal dans le jour alors que les enfants sont dans la rue et qu'ils peuvent être renversés par les automobilistes parce que leur attention est attirée en haut; mais c'est encore bien pire le soir alors que les vrombissements aériens viennent les distraire et les effrayer comme on vient de les mettre au lit. Le vol à faible altitude au-dessus des villes devrait être interdit."

Cette "mère patriotique" écrit là des choses pleines de bon sens. Sauf erreur, les autorités militaires avaient décidé, il y a déjà plusieurs mois, que les avions ne voleraient plus en rase-toits au-dessus des villes. Pourquoi leur décision ne vaut-elle plus?

Timbres-postes commémoratifs

A maintes reprises, invoquant toutes sortes de motifs et de prétextes, le ministre des Postes a refusé de se rendre aux demandes qui lui ont été faites pour l'émission de timbres-postes commémoratifs du troisième centenaire de Montréal.

Le principal de ces motifs était celui de la nécessité où l'état se trouve, à cause de la guerre, de pratiquer l'économie. Le ministre des Postes s'est chargé d'en démontrer lui-même la futilité puisqu'il a entrepris d'émettre une série complète de tous les timbres-postes canadiens pour marquer l'effort de guerre du pays. Ces timbres sont présentement en vente dans tous les bureaux de postes. Une émission du troisième centenaire montréalais n'aura pas coûté plus cher et, si le gouvernement d'Ottawa voulait y mettre quelque bonne volonté, il ne serait pas trop tard pour l'entreprendre. Dans la série des timbres de cette émission, il pourrait en faire entrer un à la mémoire de Calixa Lavallée, l'auteur de la musique de l'O Canada, dont on célèbre précisément le centenaire cette année. Ça serait une façon comme une autre de réparer, un peu, les divers affronts officiels qui ont été faits, ces temps derniers, à l'hymne que les Canadiens, les vrais, de langue anglaise comme de langue française, continuent de considérer et de tenir pour l'hymne national.

Des demandes dans ce sens ont été adressées à Ottawa, de même que les demandes ont été réitérées pour une émission de timbres-postes du troisième centenaire montréalais. Le gouvernement s'obstinera-t-il dans son refus?

8-VII-42 E. B.

Mort du premier ministre de Turquie

Ankara, Turquie, 8 (A.P.) — Le premier ministre de Turquie, M. Refik Saydam, est décédé aujourd'hui d'une maladie de cœur à l'âge de 61 ans. Il était premier ministre depuis le mois de janvier 1939 et il s'en était toujours tenu à sa politique de conserver des relations amicales avec toutes les puissances, grandes et petites, depuis le début de la guerre. M. Refik Saydam était un médecin qui avait servi comme ministre de l'hygiène sous le gouvernement du premier président de la Turquie, Kemal Ataturk.

Ordre aux navires argentins

Buenos-Ayres, 8 (A.P.) — Le ministre argentin de la marine a ordonné à tous les navires de la marine marchande de l'état d'éviter les ports de la côte est des États-Unis afin d'éviter le danger d'être torpillés par des sous-marins de l'axe, à ce que l'on apprend de la bonne source. Les navires argentins auront cependant l'autorisation de visiter les ports des États-Unis qui se trouvent sur le golfe du Mexique. Le gouvernement argentin ne reconnaît pas le blocus proclamé par l'Allemagne, dit-on, mais il entend prendre des mesures de précaution. Le ministre des affaires étrangères, Enrique Ruiz Guinazu, a annoncé que l'incident du Rio Terceiro — un navire argentin coulé par un sous-marin allemand — était clos.

L'Art dans les fleurs

LA PATRIE Fleuriste Service télégraphique, nartout Radio-programme C.H.L.P. le lundi entre 12.15 et 12.30 h. Service chaude attente au studio 108 ST-CATHERINE EST TEL 176-67 J.-R. BRULLE, prop. Membre du Kiwanis. Prés. Ass. Fleuristes de M.

GEORGES PRINCE OPTOMETRISTE-OPHTHICIER

Bureau au magasin L.-N. Messier 1490, ave Mont-Royal (est) Montréal

Domicile: 181 boul. St-Joseph (est) Tél.: MA. 5877

Heures d'affaires durant juillet-août: 9 h. a.m. à 5 h. 30 p.m. le samedi compris.

DUPUIS Les bambins en vacances



seront ravis de porter ces vêtements, selon que le temps sera chaud ou frisquet...

Le chandail de ratine genre "POLO"

Exactement le modèle PULL-OVER à encolure ronde. Cette qualité de ratine est lavable. Choix de blanc ou jaune. L'encolure et la taille sont en tricot par côtes extensibles. Manches courtes terminées d'un ourlet. Le bas du chandail se porte en dedans ou en dehors de la ceinture de la culotte. Pour 2 à 6 ans. 2.59 chandails 1.15

et voici pour les jours frais, pour le soir, les courts voyages...

Petits complets tricot laine

la plupart importés d'Angleterre. (2 à 6 ans) — le bas prix est dû à ce que certains de ces complets sont légèrement défranchis. Néanmoins, ils sont en tricot TOUT LAINE. La culotte est à bretelles ou avec élastique à la taille. Le haut est un chandail avec encolure ronde ou polo.

PRIX ORD. jusqu'à 3.95 — TRES SPECIAL: 1.89

DUPUIS - res-de-chaussée (De Montigny)

FESTIVAL NATIONAL

SPORTIF — MUSICAL — HISTORIQUE ou STADIUM lundi 13 juillet à 8 heures du soir sous les auspices de la COMMISSION DU IIIe CENTENAIRE et sous la présidence de Son Honneur le Maire de Montréal M. ADHEMAR RAYNAULT.

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président A.-J. DUGAL, v.p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

Attaque japonaise sur l'île Horn

Quartier général des Nations Unies en Australie, 8 (C.P.) — 16 bombardiers japonais ont attaqué hier l'aérodrome de l'île Horn dans

le détroit de Torrès, entre l'Australie et la Nouvelle-Guinée, mais n'ont causé que des dommages assez peu considérables. On ne signale, à part cette attaque, que des envois de reconnaissance sur le front du Pacifique-sud.

LA NOUVELLE ORDONNANCE SUR LES PRIORITES

S'appliquera à toutes les industries

Le 10 juillet 1942, une nouvelle ordonnance sur les priorités s'appliquera à toutes les industries du Canada. En vertu de cette ordonnance, toutes les entreprises, à l'exception des commerces de détail, seront classifiées et on leur donnera à chacune des symboles de classification qu'elles apposeront sur toutes leurs commandes. Celles qui ne se conformeront pas à ces nouveaux règlements courront le risque de ne pas obtenir certaines marchandises ou certains matériaux qu'elles désirent acheter.

Les nouveaux règlements contenus dans l'ordonnance n° 1 du Directeur des priorités du ministère des Munitions et Approvisionnements établissent un système connu sous le nom de Système de classification par catégories. D'après ce système, tout acheteur de marchandises ou de matériaux quelconques, d'une valeur d'au moins \$15, à l'exception des détaillants ou des personnes qui achètent des détaillants, devra s'enquérir immédiatement du symbole qui désigne son commerce et les marchandises qu'il désire acheter. Il doit apposer ces symboles sur:

- (1) Toutes les commandes qu'il donnera et tous les contrats d'achat qu'il désignera après le 10 juillet 1942, et
- (2) Toutes les commandes qu'il a déjà données et tous les contrats d'achat qu'il a déjà signés et qui demandent livraison après le 31 juillet 1942. Un acheteur qui a donné une commande demandant livraison après cette date doit, avant la fin de juillet 1942, faire connaître à son fournisseur les symboles appropriés.

Pour les fins de cette ordonnance, on ne considère pas comme détaillants les fournisseurs des industries et des usines, les entrepôts et les autres entreprises remplissant des fonctions semblables à l'égard de l'industrie.

Si un commerçant est dans le doute au sujet de la classification de son commerce et ne sait quels sont les symboles qu'il doit employer, il pourra obtenir les renseignements voulus en s'adressant au Directeur des priorités, ministère des Munitions et Approvisionnements, Ottawa, ou au bureau le plus rapproché du Service des priorités. Ces bureaux sont situés aux endroits suivants: 34 ouest, rue Adélaïde, Toronto; 604, édifice Marine, Vancouver; 702, édifice Dennis, Halifax. On peut aussi obtenir de ces bureaux des exemplaires de l'ordonnance.

Ministère des Munitions et Approvisionnements L'honorable C.-D. Howe ministre.

Adoptez Les CAFÉS, THÉS, et CONFITURES de J. A. DÉS, (Limitée) Qualité supérieure Montréal

EN VACANCES FAITES-VOUS SUIVRE PAR LE DEVOIR Canada 1 semaine .20 2 semaines .35 3 semaines .50 1 mois .60 2 mois .1.10 3 mois .1.50 Etats-Unis 1 semaine .25 1 mois .75 3 mois 2.00 Strictement payable d'avance par chèque au pair ou mandat, au "Devoir", Boîte Postale 500, Place d'Armes, Montréal (abonnements). Pas d'abonnements acceptés par téléphone.